



HAL
open science

Enquête qualitative sur les craintes et les croyances des collégiens de Seine-Maritime en troisième concernant le cyberharcèlement

Audrey Roussel

► **To cite this version:**

Audrey Roussel. Enquête qualitative sur les craintes et les croyances des collégiens de Seine-Maritime en troisième concernant le cyberharcèlement. Médecine humaine et pathologie. 2022. dumas-03605472

HAL Id: dumas-03605472

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03605472>

Submitted on 11 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UFR DE SANTE ROUEN NORMANDIE

Année 2022

N°

**THESE POUR LE
DOCTORAT EN MÉDECINE**

Diplôme d'État de Médecine Générale

Par

ROUSSEL Audrey

NEE LE 30/03/1994 A DIEPPE

PRESENTÉE ET SOUTENUE PUBLIQUEMENT LE 17 FEVRIER 2022

**ENQUETE QUALITATIVE SUR LES CRAINTES ET
CROYANCES DE COLLEGIENS DE SEINE-MARITIME EN
TROISIEME CONCERNANT LE CYBERHARCELEMENT**

PRESIDENT DU JURY : Pr. Jean-Loup HERMIL

DIRECTRICE DE THESE : Dr. Karine DECAUX

MEMBRES DU JURY : Pr. Priscille GERARDIN

Dr. Ségolène GUILLEMETTE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021 - 2022

U.F.R. SANTÉ DE ROUEN

DOYEN : **Professeur Benoît VEBER**

ASSESEURS : **Professeur Loïc FAVENNEC**
Professeur Agnès LIARD
Professeur Guillaume SAVOYE

I - MEDECINE

PROFESSEURS DES UNIVERSITES – PRATICIENS HOSPITALIERS

Mr Frédéric ANSELME	HCN	Cardiologie
Mme Gisèle APTER	Havre	Pédopsychiatrie
Mme Isabelle AUQUIT AUCKBUR	HCN	Chirurgie plastique
Mr Jean-Marc BASTE	HCN	Chirurgie Thoracique
Mr Fabrice BAUER	HCN	Cardiologie
Mme Soumeya BEKRI	HCN	Biochimie et biologie moléculaire
Mr Ygal BENHAMOU	HCN	Médecine interne
Mr Jacques BENICHOU	HCN	Bio statistiques et informatique médicale
Mr Olivier BOYER	UFR	Immunologie
Mme Valérie BRIDOUX HUYBRECHTS	HCN	Chirurgie Vasculaire
Mme Sophie CANDON	HCN	Immunologie
Mr François CARON	HCN	Maladies infectieuses et tropicales
Mr Philippe CHASSAGNE	HCN	Médecine interne (gériatrie)
Mr Florian CLATOT	CB	Cancérologie – Radiothérapie
Mr Moïse COEFFIER	HCN	Nutrition
Mr Vincent COMPERE	HCN	Anesthésiologie et réanimation chirurgicale
Mr Jean-Nicolas CORNU	HCN	Urologie
Mr Antoine CUVELIER	HB	Pneumologie
Mr Jean-Nicolas DACHER	HCN	Radiologie et imagerie médicale
Mr Stéfan DARMONI	HCN	Informatique médicale et techniques de communication

Mr Pierre DECHELOTTE	HCN	Nutrition
Mr Stéphane DERREY	HCN	Neurochirurgie
Mr Frédéric DI FIORE	CHB	Cancérologie
Mr Fabien DOGUET (<i>disponibilité</i>)	HCN	Chirurgie Cardio Vasculaire
Mr Jean DOUCET	SJ	Thérapeutique - Médecine interne et gériatrie
Mr Bernard DUBRAY	CHB	Radiothérapie
Mr Frank DUJARDIN	HCN	Chirurgie orthopédique - Traumatologie
Mr Fabrice DUPARC	HCN	Anatomie - Chirurgie orthopédique et traumatologie
Mr Eric DURAND	HCN	Cardiologie
Mr Bertrand DUREUIL	HCN	Anesthésiologie et réanimation chirurgicale
Mme Hélène ELTCHANINOFF	HCN	Cardiologie
Mr Manuel ETIENNE	HCN	Maladies infectieuses et tropicales
Mr Jean François GEHANNO	HCN	Médecine et santé au travail
Mr Emmanuel GERARDIN	HCN	Imagerie médicale
Mme Priscille GERARDIN	HCN	Pédopsychiatrie
M. Guillaume GOURCEROL	HCN	Physiologie
Mr Dominique GUERROT	HCN	Néphrologie
Mme Julie GUEUDRY	HCN	Ophthalmologie
Mr Olivier GUILLIN	HCN	Psychiatrie Adultes
Mr Claude HOUDAYER	HCN	Génétique
Mr Fabrice JARDIN	CHB	Hématologie
Mr Luc-Marie JOLY	HCN	Médecine d'urgence
Mr Pascal JOLY	HCN	Dermato – Vénérologie
Mme Bouchra LAMIA	Havre	Pneumologie
Mr Vincent LAUDENBACH	HCN	Anesthésie et réanimation chirurgicale
Mr Hervé LEFEBVRE	HB	Endocrinologie et maladies métaboliques
Mr Thierry LEQUERRE	HCN	Rhumatologie
Mme Anne-Marie LEROI	HCN	Physiologie
Mr Hervé LEVESQUE	HCN	Médecine interne
Mme Agnès LIARD-ZMUDA	HCN	Chirurgie Infantile
Mr Pierre Yves LITZLER	HCN	Chirurgie cardiaque
M. David MALTETE	HCN	Neurologie
Mr Christophe MARGUET	HCN	Pédiatrie
Mme Isabelle MARIE	HCN	Médecine interne
Mr Jean-Paul MARIE	HCN	Oto-rhino-laryngologie

Mr Loïc MARPEAU	HCN	Gynécologie - Obstétrique
Mr Stéphane MARRET	HCN	Pédiatrie
Mme Véronique MERLE	HCN	Epidémiologie
Mr Pierre MICHEL	HCN	Hépatogastro-entérologie
M. Benoit MISSET (<i>détachement</i>)	HCN	Réanimation Médicale
Mr Marc MURAINÉ	HCN	Ophthalmologie
Mr Gaël NICOLAS	UFR	Génétique
Mr Christian PFISTER	HCN	Urologie
Mr Jean-Christophe PLANTIER	HCN	Bactériologie - Virologie
Mr Didier PLISSONNIER	HCN	Chirurgie vasculaire
Mr Gaëtan PREVOST	HCN	Endocrinologie
Mr Jean-Christophe RICHARD (<i>détachement</i>)	HCN	Réanimation médicale - Médecine d'urgence
Mr Vincent RICHARD	UFR	Pharmacologie
Mme Nathalie RIVES	HCN	Biologie du développement et de la reproduction
Mr Horace ROMAN (<i>détachement</i>)	HCN	Gynécologie - Obstétrique
Mr Jean-Christophe SABOURIN	HCN	Anatomie – Pathologie
Mr Mathieu SALAUN	HCN	Pneumologie
Mr Guillaume SAVOYE	HCN	Hépatogastro-entérologie
Mme Céline SAVOYE-COLLET	HCN	Imagerie médicale
Mme Pascale SCHNEIDER	HCN	Pédiatrie
Mr Lilian SCHWARZ	HCN	Chirurgie Viscérale et Digestive
Mr Michel SCOTTE	HCN	Chirurgie digestive
Mme Fabienne TAMION	HCN	Réanimation médicale
Mr Luc THIBERVILLE	HCN	Pneumologie
M. Gilles TOURNEL	HCN	Médecine Légale
Mr Olivier TROST	HCN	Anatomie -Chirurgie Maxillo-Faciale
Mr Jean-Jacques TUECH	HCN	Chirurgie digestive
Mr Benoît VEBER	HCN	Anesthésiologie - Réanimation chirurgicale
Mr Pierre VERA	CHB	Biophysique et traitement de l'image
Mr Eric VERIN	Les Herbiers	Médecine Physique et de Réadaptation
Mr Eric VERSPYCK	HCN	Gynécologie obstétrique
Mr Olivier VITTECOQ	HC	Rhumatologie
Mr David WALLON	HCN	Neurologie
Mme Marie-Laure WELTER	HCN	Physiologie

MAITRES DE CONFERENCES DES UNIVERSITES – PRATICIENS HOSPITALIERS

Mme Najate ACHAMRAH	HCN	Nutrition
Mme Elodie ALESSANDRI-GRADT	HCN	Virologie
Mme Noëlle BARBIER-FREBOURG	HCN	Bactériologie – Virologie
Mr Emmanuel BESNIER	HCN	Anesthésiologie - Réanimation
Mme Carole BRASSE LAGNEL	HCN	Biochimie
Mr Gérard BUCHONNET	HCN	Hématologie
Mme Mireille CASTANET	HCN	Pédiatrie
Mme Nathalie CHASTAN	HCN	Neurophysiologie
Mr Damien COSTA	HCN	Parasitologie
Me Pierre DECAZES	CB	Médecine Nucléaire
M. Vianney GILARD	HCN	Neurochirurgie
Mr Serge JACQUOT	UFR	Immunologie
Mr Joël LADNER	HCN	Epidémiologie, économie de la santé
Mr Jean-Baptiste LATOUCHE	UFR	Biologie cellulaire
M. Florent MARGUET	HCN	Histologie
Mme Chloé MELCHIOR	HCN	Hépatogastro-entérologie
M. Sébastien MIRANDA	HCN	Médecine Vasculaire
Mr Thomas MOUREZ (<i>détachement</i>)	HCN	Virologie
Mme Muriel QUILLARD	HCN	Biochimie et biologie moléculaire
Mme Laëtitia ROLLIN	HCN	Médecine du Travail
Mme Pascale SAUGIER-VEBER	HCN	Génétique
M. Abdellah TEBANI	HCN	Biochimie et Biologie Moléculaire
Mme Anne-Claire TOBENAS-DUJARDIN	HCN	Anatomie
Mr Julien WILS	HCN	Pharmacologie

PROFESSEUR AGREGE OU CERTIFIE

Mr Thierry WABLE	UFR	Communication
Mme Mélanie AUVRAY-HAMEL	UFR	Anglais

ATTACHE TEMPORAIRES D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE à MI-TEMPS

Mme Justine SAULNIER	UFR	Biologie
-----------------------------	-----	----------

II – PHARMACIE

PROFESSEURS DES UNIVERSITES

Mr Jérémy BELLIEN (PU-PH)	Pharmacologie
Mr Thierry BESSON	Chimie Thérapeutique
Mr Jean COSTENTIN (Professeur émérite)	Pharmacologie
Mme Isabelle DUBUS	Biochimie
Mr Abdelhakim EL OMRI	Pharmacognosie
Mr François ESTOUR	Chimie Organique
Mr Loïc FAVENNEC (PU-PH)	Parasitologie
Mr Jean Pierre GOULLE (Professeur émérite)	Toxicologie
Mme Christelle MONTEIL	Toxicologie
Mme Martine PESTEL-CARON (PU-PH)	Microbiologie
Mr Rémi VARIN (PU-PH)	Pharmacie clinique
Mr Jean-Marie VAUGEOIS	Pharmacologie
Mr Philippe VERITE	Chimie analytique

MAITRES DE CONFERENCES DES UNIVERSITES

Mme Margueritta AL ZALLOUHA	Toxicologie
Mme Cécile BARBOT	Chimie Générale et Minérale
Mr Frédéric BOUNOURE	Pharmacie Galénique
Mr Thomas CASTANHEIRO MATIAS	Chimie Organique
Mr Abdeslam CHAGRAOUI	Physiologie
Mme Camille CHARBONNIER (LE CLEZIO)	Statistiques
Mme Elizabeth CHOSSON	Botanique
Mme Marie Catherine CONCE-CHEMTOB	Législation pharmaceutique et économie de la santé
Mme Cécile CORBIERE	Biochimie
Mme Nathalie DOURMAP	Pharmacologie
Mme Isabelle DUBUC	Pharmacologie
Mme Dominique DUTERTE- BOUCHER	Pharmacologie
Mr Gilles GARGALA (MCU-PH)	Parasitologie
Mme Nejla EL GHARBI-HAMZA	Chimie analytique
Mr Chervin HASSEL	Biochimie et Biologie Moléculaire
Mme Maryline LECOINTRE	Physiologie

Mme Hong LU	Biologie
Mme Marine MALLETER	Biologie Cellulaire
M. Jérémie MARTINET (MCU-PH)	Immunologie
M. Romy RAZAKANDRAINIBÉ	Parasitologie
Mme Tiphaine ROGEZ-FLORENT	Chimie analytique
Mr Mohamed SKIBA	Pharmacie galénique
Mme Malika SKIBA	Pharmacie galénique
Mme Christine THARASSE	Chimie thérapeutique

PROFESSEURS ASSOCIES

Mme Cécile GUERARD-DETUNCQ	Pharmacie officinale
Mme Caroline BERTOUX	Pharmacie

PAU-PH

M. Mikaël DAOUPHARS
M. Pierre BOHN

PAU

M. Damien SALAUZE

PROFESSEUR CERTIFIE

Mme Mathilde GUERIN	Anglais
----------------------------	---------

ASSISTANTS HOSPITALO-UNIVERSITAIRES

M. Eric BARAT	Pharmacie
M. Guillaume FEUGRAY	Biochimie Générale
M. Henri GONDÉ	Pharmacie
M. Paul BILLOIR	Hématologie
M. Romain LEGUILLON	Pharmacie
M. Thomas DUFLOT	Pharmacologie
Mme Alice MOISAN	Virologie

ATTACHES TEMPORAIRES D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

Mme Chaïma EZZINE	Pharmacologie
M. Abdelmounaim MOUHAJIR	Parasitologie
M. Olivier PERRUCHON	Pharmacognosie

ATTACHE TEMPORAIRE D'ENSEIGNEMENT

M. Maxime **GRAND**

Bactériologie

LISTE DES RESPONSABLES DES DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES

Mme Cécile **BARBOT**

Chimie Générale et minérale

Mr Thierry **BESSON**

Chimie thérapeutique

Mr Abdeslam **CHAGRAOUI**

Physiologie

Mme Elisabeth **CHOSSON**

Botanique

Mme Marie-Catherine **CONCE-CHEMTOB**

Législation et économie de la santé

Mme Isabelle **DUBUS**

Biochimie

Mr Abdelhakim **EL OMRI**

Pharmacognosie

Mr François **ESTOUR**

Chimie organique

Mr Loïc **FAVENNEC**

Parasitologie

Mr Michel **GUERBET**

Toxicologie

Mme Martine **PESTEL-CARON**

Microbiologie

Mr Mohamed **SKIBA**

Pharmacie galénique

Mr Rémi **VARIN**

Pharmacie clinique

M. Jean-Marie **VAUGEOIS**

Pharmacologie

Mr Philippe **VERITE**

Chimie analytique

III – MEDECINE GENERALE

PROFESSEUR MEDECINE GENERALE

Mr Jean-Loup **HERMIL** (PU-MG) UFR Médecine générale

MAITRE DE CONFERENCE MEDECINE GENERALE

Mr Matthieu **SCHUERS** (MCU-MG) UFR Médecine générale

PROFESSEURS ASSOCIES A MI-TEMPS – MEDECINS GENERALISTE

Mr Pascal **BOULET** UFR Médecine générale

Mr Emmanuel **LEFEBVRE** UFR Médecine Générale

Mme Elisabeth **MAUVIARD** UFR Médecine générale

Mme Yveline **SEVRIN** UFR Médecine générale

MAITRE DE CONFERENCES ASSOCIE A MI-TEMPS – MEDECINS GENERALISTES

Mr Julien **BOUDIER** UFR Médecine Générale

Mme Laëtitia **BOURDON** UFR Médecine Générale

Mme Elsa **FAGOT-GRIFFIN** UFR Médecine Générale

Mr Emmanuel **HAZARD** UFR Médecine Générale

ENSEIGNANTS MONO-APPARTENANTS

PROFESSEURS

Mr Paul MULDER (phar)	Sciences du Médicament
Mme Su RUAN (med)	Génie Informatique

MAITRES DE CONFERENCES

Mr Sahil ADRIOUCH (med)	Biochimie et biologie moléculaire (Unité Inserm 905)
Mr Jonathan BRETON (med)	Nutrition
Mme Gaëlle BOUGEARD-DENOYELLE (med)	Biochimie et biologie moléculaire (UMR 1079)
Mme Carine CLEREN (med)	Neurosciences (Néovasc)
M. Sylvain FRAINEAU (med)	Physiologie (Inserm U 1096)
Mme Pascaline GAILDRAT (med)	Génétique moléculaire humaine (UMR 1079)
Mr Nicolas GUEROUT (med)	Chirurgie Expérimentale
Mme Rachel LETELLIER (med)	Physiologie
Mr Antoine OUVRARD-PASCAUD (med)	Physiologie (Unité Inserm 1076)
Mr Frédéric PASQUET	Sciences du langage, orthophonie
Mme Anne-Sophie PEZZINO	Orthophonie
Mme Christine RONDANINO (med)	Physiologie de la reproduction
Mr Youssan Var TAN	Immunologie
Mme Isabelle TOURNIER (med)	Biochimie (UMR 1079)

DIRECTEUR ADMINISTRATIF : M. Jean-Sébastien VALET

HCN - Hôpital Charles Nicolle

HB - Hôpital de BOIS GUILLAUME

CB - Centre Henri Becquerel

CHS - Centre Hospitalier Spécialisé du Rouvray

CRMPR - Centre Régional de Médecine Physique et de Réadaptation

SJ - Saint Julien Rouen

Par délibération en date du 3 mars 1967, la faculté a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbations.

Remerciements

Aux membres du jury,

A monsieur le **Professeur Jean-Loup HERMIL**, vous me faites l'honneur de présider mon jury de thèse. Merci pour votre implication auprès des internes de médecine générale depuis de nombreuses années, de l'attention que vous portez aux différentes promotions d'internes. Veuillez trouver ici ma plus grande reconnaissance et mon profond respect.

A madame le **Professeur Priscille GERARDIN**, je vous remercie d'avoir accepté de juger mon travail. Votre expérience dans la pédopsychiatrie est particulièrement importante pour cette soutenance. Merci de m'avoir donnée cet attrait pour la pédopsychiatrie qui, je pense, a eu un impact dans le choix de ce sujet.

A Madame le **Docteur Ségolène GUILLEMETTE**, je ne saurais te remercier assez pour tout. En plus de me faire l'honneur de juger mon travail de thèse tu as été une tutrice exceptionnelle pour moi. J'ai beaucoup appris et évolué en suivant tes conseils, nos échanges auront toujours été très agréables. Mon internat n'aurait pas été le même sans toi alors merci, merci pour tout ! Tu as ma plus profonde gratitude.

A Madame le **Docteur Karine DECAUX**, pour m'avoir fait l'honneur d'encadrer mon travail de thèse, pour tous nos échanges, tes conseils et ton écoute. Tu as su me faire avancer dans les moments les plus difficiles. Merci pour ton engagement dans ce sujet qui me tenait à cœur. Merci pour tout ce que tu fais pour les adolescents du CHU de Rouen. Tu as tout mon respect et ma gratitude.

Aux médecins et autres professionnels de santé ayant participé à ma formation médicale,

Au **service des urgences de Dieppe** pour cet accueil chaleureux en début d'internat, pour ce bagage de connaissances avec lequel je suis repartie et un travail se déroulant toujours dans la bonne humeur ! Vous avez définitivement marqué mon internat ...

Aux **services de gynécologie et de médecine interne de Dieppe** qui m'ont accueillie en stage, pour leurs apprentissages. Mention particulière pour le **Dr.OULERICH**, une belle rencontre, merci pour ton aide et ton soutien dans mon travail, à notre avenir professionnel.

Au **service de pédiatrie de Dieppe**, une équipe incroyable dans une période pourtant compliquée. Vous avez su conserver la bonne humeur tout en m'apportant des connaissances et en entretenant ma passion pour la pédiatrie.

Aux **Docteurs SIEURIN** et **BOISGONTIER** pour m'avoir fait découvrir la PMI et le planning familial, merci pour votre encadrement. Aux **Docteurs MOUTERDE, BERNARD** et **BALEIZAO** pour m'avoir accueillie en stage et apportée beaucoup de connaissances sur la médecine générale.

Merci aux professionnels ayant participé au recrutement pour mon travail de thèse.

A ma famille,

A **mes parents**, vous avez su me porter jusqu'ici ! Vous avez fait des sacrifices pour moi et j'en suis consciente et je ne vous remercierai jamais assez pour cela. Merci pour votre soutien, votre écoute, vos encouragements ainsi que votre engagement dans mon travail de thèse. Je vous dois beaucoup, je vous aime. Mille mercis.

A **mon frère, Aymeric**, pour son soutien au cours de mes études, pour nos discussions en voiture me reboostant un peu plus chaque week-end, pour ses blagues qu'on aime tant et pour tous tes nombreux dépannages en informatique... à toute heure ! Merci pour tout, ça n'a pas toujours été facile mais tu sais que je serai toujours là pour toi et tu m'as prouvée que la réciprocité était vraie.

A **Marine**, ma belle sœur, merci pour tous ces précieux moments en famille, pour nos nombreuses discussions et ces moments de rigolade.

A **mes grands parents** qui m'ont toujours soutenue et qui me font sans cesse savoir la fierté qu'ils ressentent d'avoir un médecin dans la famille. Merci pour ces multiples invitations qui ont su me faire sortir dans les périodes difficiles. Une pensée particulière pour toi Papi, j'aurais aimé que tu puisses assister à ce jour mais malheureusement la vie en a décidé autrement... je sais que tu serais fier de moi. Tu resteras toujours dans mon cœur.

A **mon oncle** et **ma tante, Clarisse, Benoit, Clémence**, pour ces repas de famille animés qui me faisaient oublier les révisions, le travail et les gardes difficiles, merci pour tout.

A **ma belle famille, Franck** et **Nathalie**, pour ces longues heures de révisions passées chez vous et votre soutien lors de mes examens. A **Geoffrey** et **Manon** pour ces soirées et nos bons moments passés en famille.

A **Val**, mon Valentin qui aura su tenir bon ! Quelle idée de tomber amoureux d'une fille en deuxième année de médecine... Merci pour tout ! Pour ta patience, ton écoute, ton investissement... Tu as su me changer les idées, me reconforter, me faire rire même quand l'envie n'était pas là, accepter mes caprices ou même toutes les tâches ménagères lorsque j'enchaînais les gardes ou que je travaillais ma thèse. Tu as su t'intégrer dans ma famille de médecine et ça me tenais vraiment à cœur. Tu comptes énormément pour moi et ça depuis 7 ans. Nous deux c'était une amitié, une belle amitié puis on a évolué, les mois ont passé et tu es devenu mon histoire. Je t'aime.

A mes amis,

A ma **coloc, Alice**, même si ces années sont finies tu resteras toujours ma coloc ! A nos fous rires, à nos soirées de décompression et à nos psychothérapies à minuit à quelques jours des exams. Tu es ma meilleure amie et tu as toujours été là quand ça n'allait pas, nos années colocs c'était un peu pour le meilleur et pour le pire, le pire étant uniquement rapporté aux ECN. Merci pour tout et particulièrement pour toutes ces heures que tu as passées, après ta propre thèse, à m'aider dans ce travail. Tu es ma rencontre inoubliable.

A mes **Chatounettes, Sese, Jess, Paupau** et à **Pouine**, vous avez toujours été là et nos soirées me faisaient un bien fou. Merci pour vos potins, nos discussions shopping, nos crises de rire et ces magnifiques vacances annuelles qui continueront encore longtemps je l'espère. Vous comptez beaucoup, ces études n'auraient pas été les mêmes sans vous.

A la **BDF, Lulu, Guigui, Pierre, Jules, Flavou, Nathoune** et **Carlito**, merci pour tous ces bons moments en vacances, ces soirées de folies, pour vos vanes parfois lourdes mais qu'au fond... on aime bien, avec vous ça a commencé en P2 et voilà 9 ans après on est toujours là, je vous aime les gars.

A ma **Team BU, Marie** et **Jean-Del** sans qui cette D4 n'aurait pas été la même. Merci pour ce soutien sans faille et tous ces rires qui permettaient de se changer les idées.

A **Amélie** pour son soutien dans les moments difficile, dans les études comme dans la vie privée.

A **Julie** et **Justine**, de belles rencontres au cours de cet internat, pour cette entraide dans les moments difficiles et nos moments entre filles. Bien plus que des co-internes vous êtes devenus mes amies.

A **François, la grande Pauline, la petite Pauline, Camille, Cécile**, mes co-internes qui ont égayé plus d'un stage, merci d'avoir été là. Pour tous ces bons moments passés ensemble, j'espère qu'il y en aura encore beaucoup d'autres, je souhaite que ces rencontres comptent vraiment.

A mes amis du lycée, mon «**Groupe de Dieppe** », **Céline, Coco, Marilou, Pierre, JC**, pour toutes ces soirées à vos côtés et votre soutien dans ces études difficiles qui ont contribué à des moments d'absence de ma part, malgré tout vous restiez toujours présent alors merci pour tout.

A **Manu**, les années d'études nous ont éloignés mais on a su se retrouver des années plus tard, tant de souvenirs partagés depuis l'adolescence ... Je souhaite vraiment que ça continue.

Table des matières

REMERCIEMENTS	12
TABLE DES MATIÈRES	15
LEXIQUE	17
INTRODUCTION	18
GENERALITES	20
I) DÉFINITIONS	20
1) <i>L'adolescence</i>	20
2) <i>Le harcèlement</i>	21
a) Le harcèlement moral	21
b) Le harcèlement sexuel.....	22
c) Le harcèlement scolaire.....	22
d) Le cyberharcèlement	23
II) EPIDÉMIOLOGIE DU CYBERHARCÈLEMENT	27
1) <i>Quelques chiffres</i>	27
2) <i>L'actualité du cyberharcèlement</i>	28
III) CONSÉQUENCES DU CYBERHARCÈLEMENT	29
1) <i>Retentissement sur la victime</i>	29
2) <i>Recours de la victime</i>	30
3) <i>Retentissement sur le cyberharceleur</i>	31
4) <i>Sanctions dans les cas de cyberharcèlement</i>	32
5) <i>Notion d'impunité des cyberharceleurs</i>	33
IV) PROGRAMME DE PRÉVENTION	33
V) LES PRATIQUES DU NUMÉRIQUE EN 2021	37
1) <i>La diversité des réseaux sociaux</i>	37
2) <i>L'ampleur des réseaux sociaux</i>	38
3) <i>Avantages et inconvénients des réseaux sociaux</i>	39
VI) JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE.....	41
MATERIEL ET METHODE	42
I) OBJECTIFS DE L'ÉTUDE.....	42
1) <i>Objectif principal</i>	42
2) <i>Objectif secondaire</i>	42
II) CHOIX DE LA MÉTHODE	42
1) <i>Le type d'entretien</i>	42
2) <i>Elaboration du guide d'entretien</i>	43
III) POPULATION ÉTUDIÉE	43
1) <i>Critères d'inclusion et d'exclusion</i>	43
2) <i>Choix de la population</i>	44
3) <i>Recrutement de la population</i>	44
IV) ASPECT ÉTHIQUE	45
V) LES ENTRETIENS SEMI-DIRIGÉS	46
1) <i>Organisation des entretiens</i>	46
2) <i>La retranscription</i>	46
3) <i>L'analyse des données</i>	46
RESULTATS	47
I) DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE.....	47

1) Réalisation des entretiens semi-dirigés	47
2) Caractéristique de la population	47
II) ANALYSE DES DONNÉES QUALITATIVES	48
LES CROYANCES DES ADOLESCENTS CONCERNANT LE CYBERHARCELEMENT	49
1) Définition du cyberharcèlement	50
a) Formes de cyberharcèlement	50
b) Moyens utilisés pour cyberharceler	50
c) Caractéristiques du cyberharcèlement	51
d) Indices permettant de repérer ces situations	52
2) Conséquences du cyberharcèlement	53
a) Conséquences pour les victimes	53
b) Conséquences pour les cyberharceleurs	55
3) Sources d'information	57
a) Au sein de l'établissement scolaire	57
b) Au sein de la sphère privée	57
c)auprès de personnes ayant une expérience dans le cyberharcèlement	58
d) Information via les médias	58
4) Résolution des situations de cyberharcèlement	59
a) Pourquoi alerter ?	59
b) Qui alerter ?	60
c) Comment alerter ?	60
d) Solutions pour mettre fin à la situation	61
e) Un besoin de réassurance	63
5) Les préjugés concernant le cyberharcèlement	63
a) Préjugés concernant la victime	63
b) Préjugés concernant les cyberharceleurs	64
c) Préjugés concernant les témoins passifs	65
d) Préjugés concernant les témoins actifs	66
LES CRAINTES DES ADOLESCENTS CONCERNANT LE CYBERHARCELEMENT	67
1) Une situation préoccupante	68
2) Un sentiment de manque d'information	68
3) Difficultés de repérage des situations de cyberharcèlement	69
4) La force du cyberharceleur	69
a) Sentiment d'impuissance du témoin	69
b) Sentiment d'impuissance de la victime	70
c) L'impuissance des personnes ressources	70
d) L'impunité des cyberharceleurs	70
5) La peur de la dénonciation	71
a) Les freins à la sortie du silence	71
b) Une inquiétude sur les suites du cyberharcèlement	72
DISCUSSION	73
I) FORCES ET LIMITES DE L'ÉTUDE	73
1) Les forces de l'étude	73
2) Les limites de l'étude	73
II) RÉSULTATS PRINCIPAUX	74
1) Les croyances des adolescents	75
Ce qui le définit et ses caractéristiques	75
Les différents protagonistes	77
Sanctions des cyberharceleurs	80
Ressources des adolescents	80
2) Les craintes des adolescents	83
Impuissance du collègue	83
Impuissance des parents	85

Les freins à la sortie du silence	85
Les conséquences.....	87
3) <i>Les connaissances sur le cyberharcèlement</i>	89
CONCLUSION	91
ANNEXES	93
BIBLIOGRAPHIE	99
RESUME	104

LEXIQUE

CNGE : Collège National des Généralistes Enseignants

CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

CPP : Comité de protection des personnes

DPO : Déléguée à la Protection des Données

Followers : Utilisateurs d'un réseau social qui ont choisi de s'abonner au compte d'un autre utilisateur, donc de "suivre" ce dernier.

IFOP : Institut Français des Opinions Publiques

NAH : Non Au Harcèlement

MMORPG : Massively Multiplayer Online Roleplaying Game ou «jeu de rôle en ligne massivement multijoueur»

OMS : Organisation mondiale de la santé

Sextorsion : Sollicitations sexuelles non souhaitées

Stalker : Action de traquer, espionner une autre personne dans la vie réelle ou via les réseaux sociaux.

TCA : Trouble des conduites alimentaires

TIC : Technologies de l'information et de la communication

INTRODUCTION

Le cyberharcèlement est un sujet d'actualité souvent médiatisé, essentiellement lorsque les situations en arrivent à des finalités extrêmes telles que le suicide. Avant ce stade il se déroule, le plus souvent, une période au cours de laquelle l'adolescent est harcelé par ses camarades, en présence ou non de témoins, mais tout cela reste dans le silence.

Depuis plusieurs années les données de la littérature scientifique démontrent une diminution du harcèlement scolaire, on observe à l'inverse une nette augmentation du cyberharcèlement. Aujourd'hui près d'un adolescent sur quatre est victime de cyberharcèlement (1).

Le ministère de l'éducation nationale a développé depuis 2013 un programme de prévention contre le harcèlement scolaire, disponible sur leur site internet sous la forme d'un guide de prévention. Les établissements scolaires ainsi que les professionnels intervenant dans ce cadre, devraient se baser sur ce guide afin de sensibiliser les jeunes au cyberharcèlement et au harcèlement scolaire. La prévention se déroule également via l'intervention de célébrités (Chimène Badi, Christophe Lemaître) sollicitées par le ministère de l'éducation nationale, mais aussi par l'introduction d'une journée «non au harcèlement» et l'organisation de concours de supports de prévention (affiches, vidéos) concernant le cyberharcèlement (2).

Actuellement un collégien sur dix est victime de harcèlement scolaire, dont 6% de manière sévère. Ce harcèlement prend différentes formes, violences verbales, physiques et psychologiques (3). Concernant le cyberharcèlement les chiffres oscillent entre 15-25% selon les études, en effet, selon la définition choisie par les auteurs, la variabilité des résultats est importante. On retrouve également une variabilité concernant les études sur le harcèlement scolaire, en effet le cyberharcèlement est souvent inclus dans la définition du harcèlement scolaire alors que d'autres auteurs séparent bien ces deux entités et ne réalisent leurs études que sur le cyberharcèlement. L'augmentation du cyberharcèlement est un effet secondaire de l'explosion des technologies de l'information et de la communication (TIC). Elles regroupent l'ensemble des réseaux sociaux ainsi que les méthodes de

communications par chat. Actuellement environ 60% des garçons de 11-14 ans utilisent les réseaux et ce chiffre s'élève à 91% pour les filles de la même tranche d'âge (4).

L'adolescence est une période de transition, passage de l'enfance à l'âge adulte. Les bouleversements d'ordre physiques, psychiques et sociaux inhérents à cette période de la vie peuvent perturber l'équilibre qui existait jusqu'alors. C'est une période de grande vulnérabilité (5). On sait également que le harcèlement peut entraîner des conséquences à court, moyen et long terme pour l'adolescent victime de cyberharcèlement autant que pour ses harceleurs. Ces conséquences peuvent se répercuter sur sa scolarité, sa vie sociale, son quotidien, sa construction en tant qu'adulte en devenir. Diminuer voir stopper ces situations, représente un enjeu de santé public, un enjeu économique.

Malgré l'optimisation et l'élargissement du plan de prévention, le cyberharcèlement continue d'augmenter. On peut alors s'interroger sur les croyances des adolescents concernant le cyberharcèlement ainsi que leurs craintes. Pourquoi gardent-ils le silence, qu'ils soient victimes ou témoins ? Sont-ils conscient de vivre du cyberharcèlement ? Est-ce qu'ils connaissent les ressources à disposition afin d'être aidé dans ce genre de situation ? Ont-ils des sources d'information fiables ?

Le médecin généraliste est amené à rencontrer les adolescents lors de la rédaction de certificats médicaux pour la pratique sportive, de la vaccination, d'une visite médicale ou même lors d'un évènement aigu. Au cours de ces consultations, le médecin généraliste a un rôle important de prévention. Cette étude pourrait aider les médecins généralistes à évoquer les situations de cyberharcèlement auxquelles les adolescents peuvent être exposés et ainsi les aider à dénoncer les faits ou à résoudre ce type de situation.

Ce travail de thèse consiste donc à interroger les représentations et craintes des adolescents concernant le cyberharcèlement. Les résultats seront exposés après une partie théorique concernant le cyberharcèlement, sa prévalence, sa prévention.

GENERALITES

I) Définitions

1) L'adolescence

C'est la période de développement et de croissance de l'humain se situant entre l'enfance et l'âge adulte. L'organisation mondiale de la santé (OMS) estime que cette période s'étend depuis l'âge de 10 ans jusqu'à l'âge de 19 ans. L'apparition de la puberté va marquer le passage entre l'enfance et l'adolescence (5).

Au cours de l'adolescence, il y a des étapes clés du développement qui conditionneront la santé de ce futur adulte, on y observe :

- Une maturation physique
- Une maturation sexuelle
- Une maturation psychique
- Un développement de l'identité
- L'acquisition de l'autonomie

L'adolescence est une période de croissance exponentielle où les conduites à risques existent. C'est à ce moment que les adultes ont la possibilité de guider les adolescents dans l'acquisition de leurs comportements (Consommation de toxiques, conduites à risques...) .

Les adolescents ne sont pas tous capables de faire la relation entre un comportement et ses conséquences. Ils n'évaluent pas toujours l'impact de leurs décisions en matière de santé ce qui les rend particulièrement vulnérables.

Les adolescents dépendent de leur famille, de leur école, de leur service de santé, pour certains de leur lieu de travail, pour apprendre toutes les compétences leur permettant de réussir ce passage à l'âge adulte. Ce sont ces acteurs qui ont un rôle de protection, d'information et d'intervention en cas de problèmes auprès des adolescents (5).

2) Le harcèlement

La définition du harcèlement est l'action de harceler, ce terme a pour origine Herseler qui veut dire *Herser* en Moyen français soit Torturer.

Définition de harceler selon le dictionnaire LAROUSSE :

- Soumettre quelqu'un, un groupe, à d'incessantes petites attaques : "Harceler l'ennemi."
- Soumettre quelqu'un à des demandes, des critiques, des réclamations continuelles : " Harceler une personne de questions."
- Soumettre quelqu'un à de continuelles pressions, sollicitations : "Il faut le harceler pour obtenir quelque chose."

Toute forme de harcèlement est considérée comme un délit.

a) Le harcèlement moral

C'est la psychiatre Marie-France Hirigoyen qui entraîne une démocratisation de ce terme en 1998 via la publication de son ouvrage intitulé *le harcèlement moral, la violence perverse au quotidien*. Elle a défini le harcèlement comme "une violence à petites touches" ne se repérant pas, "chaque attaque prise séparément n'est pas grave c'est l'effet cumulatif des microtraumatismes fréquents et répétés qui constitue l'agression". Cette première définition a permis d'associer le harcèlement à quelque chose de répétitif et d'insidieux (1).

Suite à cet ouvrage, on voit apparaître une définition du harcèlement dans le Code Pénal. Ce dernier peut prendre plusieurs formes et touche toutes les couches sociales. Il intervient au sein des milieux familiaux, professionnels, scolaire... Il est défini par l'article 222-33 : "*Le fait de harceler autrui par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.*"(6).

Pour que cela soit du harcèlement moral le Code Pénal donne 3 critères nécessaires (6, 7) :

- Une répétition des faits répondant à plusieurs critères : Il ne doit pas s'agir d'un acte isolé, même si l'acte a un caractère répréhensible, c'est-à-dire qu'il constitue un délit. Les actes doivent être répétés au moins deux fois, les intervalles de répétition peuvent être variables. La Cour de cassation précise que l'intervalle de deux ans est le maximum. La période des faits peut être courte, et ne durer que quelques jours pour constituer un harcèlement.
- Le harcèlement moral doit avoir un auteur (une personne et non un fait).
- Les agissements de l'auteur ont des conséquences négatives pour la victime.

b) Le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit par le fait d'imposer à une personne de manière répétée, des propos, des comportements, à connotation sexuelle ou sexiste qui vont porter atteinte à la dignité de la victime en raison du caractère dégradant et humiliant. Cela crée une situation intimidante, offensante pour la victime. C'est un délit puni par la loi quelque soit le lien entre l'auteur et sa victime (8).

c) Le harcèlement scolaire

C'est une forme de violence répétée, souvent peu visible, qui peut prendre la forme de violences verbales, physiques ou psychologiques, destinées à nuire à une personne en incapacité de se défendre (2). Elle a lieu au sein de l'école mais peut également se retrouver en dehors de celle-ci. C'est l'installation d'un rapport de force, de domination entre un ou plusieurs élèves harcelants et une ou plusieurs victimes. Elle se définit par une répétition de l'action sur une période plus ou moins longue, une volonté délibérée de nuire, accompagnée d'une absence d'empathie pour cette dernière (2). Ces actes insidieux et répétés peuvent prendre différentes formes : des bousculades, des coups, des insultes, des menaces, des moqueries (9). Il a été établi un lien entre le climat scolaire et le développement de situations de harcèlements. Si ce dernier est dégradé cela favorise les hostilités entre élèves et donc l'apparition de situations de harcèlements. Les adultes ont donc pour rôle de veiller à conserver un climat scolaire propice aux bonnes relations entre élèves (2).

d) Le cyberharcèlement

Ce terme est évoqué pour la première fois en 2003 par Bill BELSEY de la manière suivante ; «La cyberintimidation est l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (comme l'e-mail, le téléphone portable via les SMS, la messagerie instantanée, les pages Web personnelles) pour adopter délibérément, répétitivement et de manière agressive un comportement à l'égard des individus ou d'un groupe avec l'intention de provoquer des dommages à autrui.» (10).

C'est en 2010 que la définition se précise avec la méta-analyse de Tokunaga concernant le cyberharcèlement : «Le cyberharcèlement désigne tout comportement effectué par des moyens électroniques ou numériques par des individus ou des groupes qui communiquent de manière répétée des messages hostiles ou agressifs destinés à infliger des préjudices ou des malaises aux autres. On retrouve l'apparition de cette notion d'anonymat et d'absence de limite d'espace : «Dans les expériences de cyberharcèlement, l'identité de l'agresseur peut ou non être connue. Le cyberharcèlement peut se produire au moyen d'une communication par voie électronique à l'école ; cependant, les comportements liés au cyberharcèlement se produisent souvent à l'extérieur de l'école.»(11).

Il se définit par l'utilisation des nouvelles technologies afin d'humilier, d'intimider une personne en incapacité de se défendre, d'utiliser des violences verbales, psychologiques qui seront répétées dans le temps. La notion d'anonymat du cyberharceleur entraîne des difficultés à juguler ces situations. L'absence de limite de temps et d'espace empêche la victime d'avoir des moments de répit. C'est du harcèlement numérique, 24h/24, 7j/7, avec une diffusion instantanée et massive pouvant toucher un large public, il a un caractère permanent, à distance de l'agression (12, 13).

Actions constituant le cyberharcèlement

Actuellement les situations de cyberharcèlement sont aussi variables que les réseaux sociaux et moyens de communication informatique. Les différentes actions constituant le cyberharcèlement sont (13) :

- Des insultes, moqueries et menaces en ligne

- Des rumeurs
- Le piratage d'information et l'usurpation de l'identité numérique
- La création d'un sujet de discussion, d'une page ou d'un groupe sur un réseau social à l'encontre d'une personne
- La publication d'une photo ou d'une vidéo embarrassante qu'elle soit authentique ou modifiée

Ces actions vont ensuite être utilisées pour donner différentes formes de cyberharcèlement. En s'appuyant sur les travaux de C.Blaya (2013) et Bellon et Gardette (2014), une liste de ces actions a été établie. Cette liste est non exhaustive et susceptible d'évoluer. Les termes anglais sont non traduits et utilisés comme tel dans le langage courant (10,14) :

- *Happy slapping* (Vidéo-lynchage) : Agression physique filmée par des jeunes et diffusée ensuite sur les réseaux sociaux dans le but de nuire à la victime.
- *Flaming* : Envoi de messages brefs, très violents (menaces, insultes) par salve via les réseaux sociaux.
- *Harassment* : Envoi répété de messages offensifs et violents. La quantité est beaucoup plus importante que le flaming car elle s'inscrit dans la durée.
- *Denigration* : Ensemble des atteintes portées à la réputation de la personne via des ragots, rumeurs, calomnies... peut s'opérer sur des pages Facebook, sur des blogs, ou sur des sites internet entièrement dédiés à la stigmatisation de l'individu.
- Impersonation ou *masquerade* : Diverses formes d'usurpation d'identité à des fins malveillantes. C'est l'emprunt du pseudonyme d'une personne afin de nuire à une autre personne, l'objectif étant de nuire aux deux personnes simultanément.
- Exclusion : Mettre volontairement à l'écart du groupe une personne, cela peut avoir lieu sur les réseaux sociaux mais également sur un site de jeu en ligne.
- *Outing* ou *trickery* : Ensemble de moyens par lesquels des informations à caractère intime/confidentiel, sont rendues publiques. Divulgarion d'un secret ou communication de documents embarrassants.
- *Cyberstalking* : Traque sur Internet, ne laisse aucun moment de paix à la victime, il multiplie les envois de messages injurieux ou la diffusion de

documents gênants. (Stalker : action de traquer, espionner une autre personne dans la vie réelle ou via les réseaux sociaux.)

- *Sexting* ou *revenge porn* : Volonté d'une personne de se venger, de nuire à son ancien partenaire en publiant des photos ou vidéos du partenaire sur lesquelles il apparaît dénudé ou au cours de relation sexuelle.

Le cyberharcèlement est pour certains la prolongation du harcèlement scolaire sur les réseaux sociaux. Il est considéré comme un amplificateur de ce dernier avec un effet de caisse de résonance. Les innovations technologiques dans le domaine de la communication ont contribué à la croissance de ces situations, par exemple via l'apparition de la 3G, puis 4G et ensuite 5G ! Elle permet une connexion permanente sans avoir besoin de se connecter à un réseau Wi-Fi. La difficulté de ces situations de cyberharcèlement réside également dans leur repérage par les adolescents. En effet la limite entre leur vie privée et la vie publique reste floue (14).

Les profils des différents acteurs

Dans une revue de la littérature de 2018, il a été établi qu'il existait des facteurs de risque d'être victime de cyberharcèlement ainsi que des profils particuliers concernant les cyberharceleurs. Ces profils diffèrent du harcèlement scolaire notamment par la possibilité pour la victime de devenir à son tour cyberharceleur. Ces changements de statuts sont plus fréquents que dans le harcèlement scolaire (3).

Les adolescents souffrant de dépression sont plus à risque de devenir cybervictime ou cyberagresseur. Concernant les cybervictimes, les plus à risque sont les filles, pré-adolescentes, victimes de harcèlement croisé (scolaire et cyberharcèlement)(1).

En dehors de ces facteurs de risques, on retrouve globalement, comme point de départ fréquent de cyberharcèlement la perception d'une différence par rapport au groupe de pairs sur (2, 9) :

- L'apparence physique (poids/taille/couleur de peau/couleur de cheveux...)
- L'orientation sexuelle ou supposée (sexisme, fille jugée trop masculine ou garçon trop efféminé)

- Un handicap (physique/mental)
- Un trouble de la communication (bégaiement...)
- Une appartenance à un groupe social ou une communauté particulière
- Des centres d'intérêt différents

Bellon et Gardette ont répertorié plusieurs profils types de cyberharceleurs. Ces derniers ont été établis par une avocate spécialisée dans les questions juridiques liées à Internet (Parry Aftab). Il y a les cyberharceleurs qui cherchent à dominer, être populaire, d'autres font cela simplement par immaturité notamment dans les groupes de filles diffusant des rumeurs. Cela peut s'apparenter à une revanche pour les anciennes victimes de cyberharcèlement mais également pour les témoins, qui vont alors s'en prendre directement au cyberharceleur. Parfois cela arrive qu'un contenu soit diffusé de manière accidentelle, c'est un acte de maladresse. Il peut arriver que ce soit des adolescents ordinaires la journée qui mènent une double vie avec une activité de cyberharcèlement le soir sur les réseaux (1, 10).

Le cyberagresseur est avant tout un adolescent en mal-être. D'après la littérature les relations difficiles avec leur groupe de pairs augmentent le risque qu'un adolescent devienne cyberagresseur. Il peut arriver que ce soit la jalousie qui pousse le cyberharceleur à se saisir d'une différence pour harceler sa victime (15).

Concernant les profils des témoins, on retrouve les témoins qui vont tenter de venir en aide à la victime. Il s'agit des témoins actifs. Ils peuvent intervenir directement ou poster des commentaires complaisants dans le but de soutenir la victime. D'autres vont simplement observer la situation, ils sont considérés comme témoins passifs. Une troisième catégorie de témoins consiste à diffuser et amplifier ce phénomène, voir parfois, encourager les cyberharceleurs ! Plusieurs auteurs parlent de "l'effet spectateur" des témoins qui participent à la détresse ressentie par la victime (1, 10).

Il faut retenir les trois caractéristiques qui doivent être remplies pour parler de harcèlement : répétition, intentionnalité et déséquilibre de pouvoir. C'est un âge où les moqueries sont fréquentes sans que cela soit, à chaque fois, une réelle situation de harcèlement (14).

Pourquoi un échec de la dynamique de groupe

Il est lié aux caractéristiques du cyberharcèlement :

- L'incompréhension de la situation : Le groupe ne se rend pas compte du harcèlement car il est insidieux, fait d'alternance de périodes de harcèlement et de camaraderie, pouvant ne pas être quotidiennes mais s'étaler dans la durée. C'est ainsi qu'on retrouve différents profils de témoins qui vont agir positivement ou négativement, ou être sidérés par la situation.
- L'isolement de la victime : La victime prend un certain temps avant de se rendre compte qu'elle subit du harcèlement. Plus cette période est longue plus la victime est à risque d'être isolée du reste de son groupe. Ce qui entrave sa capacité d'action.
- L'absence de visibilité des adultes : Elle découle du silence de la victime. De plus les parents ne contrôlent pas et n'accèdent pas à tous les contenus des réseaux sociaux de leurs enfants (1).

II) Epidémiologie du cyberharcèlement

1) Quelques chiffres

Les chiffres concernant la prévalence du cyberharcèlement sont très variables selon les études. Ils dépendent de la définition choisie pour mener l'étude. En 2013, 40 % des jeunes interrogés par C.Blaya affirmaient avoir subi au moins une fois une attaque en ligne. Parmi eux 20% avaient subi du flaming ou dénigrement, 12% une usurpation d'identité, 11% une exclusion d'un groupe en ligne, 5% une humiliation par image et 4% du happy slapping (16).

L'étude menée par l'Observatoire universitaire international de l'éducation et de la prévention en 2016 révèle que 13 % des filles et 6 % des garçons ont été victimes de rumeurs au sein des médias sociaux, 20 % des filles et 13 % des garçons ont fait l'objet de moqueries et d'insultes liées à leur apparence physique (12). L'étude montre que 7 % des élèves ont déjà réalisé des selfies intimes et que parmi eux 4 % de filles et 1 % de garçons ont vu ces photos publiées sans leur accord suite à une rupture amicale ou sentimentale (16).

En France la dernière enquête nationale concernant le harcèlement en milieu scolaire date de 2017. Elle montrait un taux de harcèlement en baisse avec à l'inverse, une augmentation du taux de cyberharcèlement. 25% des adolescents déclaraient avoir subi une attaque en ligne, 7% considéraient que c'était du cyberharcèlement (17, 18).

En 2012, une étude réalisée par Schneider et al. faisait apparaître un taux de tentative de suicide nécessitant une intervention médicale cinq fois plus élevée chez les victimes de harcèlements scolaires en comparaison avec des élèves non impliqués (19).

2) L'actualité du cyberharcèlement

La médiatisation du cyberharcèlement est importante ces dernières années. Voici une liste non exhaustive d'exemples des derniers cas de cyberharcèlements médiatisés :

- En 2017 "Garde la pêche" ou "Babylone 2.0" groupes dédiés au Revenge porn fermés récemment sur les réseaux sociaux. Babylon comptait 52 000 utilisateurs (14).
- Affaire Mila en 2020, cette lycéenne qui, suite à une vidéo postée, a reçu des insultes, menaces de mort par messages (20).
- Le suicide de Maelle en Février 2021, suite à la diffusion d'une vidéo intime (21).
- L'affaire Marjorie en Mars 2021, où une adolescent de 17 ans a été tuée car elle aurait tenté d'intervenir pour défendre sa soeur, victime de harcèlement sur Snapchat (22)

III) Conséquences du cyberharcèlement

1) Retentissement sur la victime

Chez la victime, le cyberharcèlement peut entraîner le développement d'un sentiment de honte. Elle va perdre son estime de soi et s'isoler. L'isolement relationnel majore la difficulté à sortir du silence et va amplifier ce sentiment de mal-être (3).

Cette fragilisation de la personnalité à la période de l'adolescence entraîne des difficultés d'intégration sociale une fois adulte. Selon la revue de la littérature de EVEN, dans les années suivant une situation de cyberharcèlement, les victimes auront un risque accru d'avoir une santé diminuée. Ce surrisque est également présent concernant l'existence de problèmes financiers et de difficultés relationnelles. Le risque de criminalité pour ces victimes est plus élevé, y compris à l'âge adulte (1, 3).

On va constater un retentissement sur la qualité de vie, avec l'apparition de troubles du sommeil, une recrudescence des cauchemars ainsi qu'une fatigabilité diurne plus importante. La difficulté de concentration engendrée par cette fatigue peut conduire à une baisse des résultats scolaires. L'adolescent va plus fréquemment oublier son matériel et être absent en cours. Le risque de déscolarisation est important (18).

Le stress permanent de lire des messages destinés à lui nuire entraîne des troubles de l'appétit. Lorsque la situation dure dans le temps, on peut parfois voir apparaître des TCA (troubles des conduites alimentaires). Le risque d'obésité pour ces victimes est majoré jusqu'à l'âge adulte (1, 3).

Le trouble anxieux secondaire à cette situation peut conduire à d'autres troubles psychosomatiques. Par exemple l'adolescent peut développer un trouble de stress post-traumatique (PTSD) ou un trouble panique comportant des attaques de panique à répétition, survenant initialement dans les situations associées au collège. Ces adolescents sont également deux fois plus susceptibles de développer des troubles psychotiques au cours de leur vie (3, 18).

L'émergence de ces troubles ainsi que le retentissement sur la qualité de vie va mener l'adolescent peu à peu vers la dépression. Ce risque de développement d'un syndrome dépressif va persister à l'âge adulte pour ces victimes. Dans une revue de la littérature de 2018, il a été établi une relation solide et documentée entre cyberharcèlement et dépression. Les conséquences psychologiques peuvent entraîner l'émergence d'idées suicidaires chez la victime, à un âge où l'impulsivité est importante (1, 3, 23).

Le risque de suicide au cours de l'adolescence est 4 fois plus élevé chez les victimes de harcèlement scolaire. Cette conséquence extrême est également celle la plus médiatisée. L'isolement, l'impulsivité de cet âge et les troubles précédemment décrits contribuent à ce sentiment de ne plus avoir de solutions, ce qui peut conduire la victime au passage à l'acte (1, 3).

2) Recours de la victime

Le cyberharcèlement est un délit. Le renforcement de la loi, via la loi AVIA acceptée en juin 2020, relative au retrait sous 1 à 24h de contenus haineux diffusés sur les réseaux sociaux, a pour objectif de limiter le cyberharcèlement. Cette loi simplifie également les démarches de signalement de ces contenus (24).

La victime peut :

- Demander le retrait des publications à leur auteur ou au responsable du support électronique.
- Utiliser les fonctionnalités des réseaux permettant de bloquer une personne, empêchant toute mise en contact avec la victime.
- Faire un signalement en ligne aux forces de l'ordre via un site dédié interactif. >>[InternetSignalement.gouv](https://www.internet-signalement.gouv.fr/)<< (25)
- Faire un signalement en appelant les forces de l'ordre via le 17 pour les situations urgentes, le 112 pour joindre simplement le commissariat ou envoyer un SMS au 114 si la communication verbale est impossible.
- Utiliser le site " *Non au harcèlement* " programme mis en place par le Ministère de l'éducation nationale. Une équipe est joignable au 3020 et prend en charge les victimes de harcèlement scolaire.

- Utiliser “Netécoute”, une autre plateforme dédiée uniquement au cyberharcèlement, joignable au 0800 200 000, numéro simplifié récemment par le 3018.
- Alerter la direction ou le personnel enseignant, alerter les parents (plus simple et envisageable pour certains adolescents).

NB : Un mineur peut porter plainte seul dans le cas de harcèlement ! Il nécessitera la présence d'un responsable légal s'il demande des dommages et intérêts.

Suite au signalement il sera demandé à la victime de conserver les preuves pour le dépôt de plainte. Pour que ces preuves soient recevables en procès, il est préférable de faire appel à un huissier de justice. Lors du dépôt de plainte, soit la victime connaît l'identité du ou des harceleurs et peut directement orienter sa plainte contre ces personnes, dans l'autre cas elle pourra porter plainte contre X et c'est la justice qui sera chargée d'identifier les auteurs des faits (6, 7).

3) Retentissement sur le cyberharceleur

Certains agresseurs ont un risque accru de criminalité, de conduites à risque, d'abus de substances psycho-actives ainsi que de troubles dans leurs relations sociales. Ils présenteront, plus fréquemment, des conduites antisociales. Les capacités relationnelles se trouvent affaiblies car leur personnalité se construit sur un mode égocentrique (1, 3). Ils présentent un surrisque, y compris à l'âge adulte, de commettre des violences conjugales ou de la maltraitance sur leurs futurs enfants. Le sentiment d'impunité ressenti et renforcé par l'anonymat et la barrière de l'écran, les empêche, pour certains, d'avoir de l'empathie pour leurs victimes (1, 3).

D'autres sont plus exposés aux troubles anxio-dépressifs. En effet le sentiment de culpabilité existant pour la majorité de ces adolescents, peut conduire au développement d'anxiété et de mal-être. Pour certains cyberagresseurs ce mal-être va s'amplifier au fil de la situation, sans qu'ils puissent se confier à ce sujet, cela peut aller jusqu'au syndrome dépressif (23).

D'après HORCHOLLE, les retentissements à type de santé diminuée, de troubles financiers et de difficultés relationnelles sont encore accentués pour les victimes étant également cyberagresseurs (3).

4) Sanctions dans les cas de cyberharcèlement

Les sanctions sont définies en fonction de l'ampleur et de la fréquence du cyberharcèlement. La loi ne fait pas d'exception selon les rapports entretenus entre la victime et son harceleur. Il en est de même concernant le milieu dans lequel se déroule ce harcèlement (au sein d'un couple, entre élèves, entre collègues, entre voisins)(6).

Les peines sont ensuite variables en fonction de (6, 7, 26) :

- L'âge du harceleur (majeur ou mineur, mineur > 13 ans ou < 13 ans)
- L'âge de la victime (> ou < à 15 ans)

Tableau n°1 : Les sanctions pénales à l'encontre du cyberharceleur (6, 7, 26)

	Cyberharceleur majeur	Cyberharceleur mineur > 13 ans	Cyberharceleur mineur < 13 ans
Victime > 15 ans	<ul style="list-style-type: none">- 2 ans de prison- 30 000 € d'amende	<ul style="list-style-type: none">- 1 an de prison- 7 500 € d'amende	Présomption de non discernement = absence de sanction.
Victime < 15 ans	<ul style="list-style-type: none">- 3 ans de prison- 45 000 € d'amende	<ul style="list-style-type: none">- 18 mois de prison- 7 500 € d'amende	Si poursuites -> intervention du juge des enfants -> si présomption de non discernement non retenu -> sanction par mesures éducatives.

Il existe des mesures spécifiques aux mineurs leur évitant de passer devant un juge (risque de mesures éducatives/prison/amende)(26) :

- Accomplissement d'un stage d'éducation civique.
- Réparation des dommages causés à la victime ou dans l'intérêt de la collectivité.
- Consultation chez un psychiatre ou un psychologue.
- Justification de l'assiduité à un enseignement ou à une formation professionnelle.

5) Notion d'impunité des cyberharceleurs

L'absence de réactions de certains établissements scolaires dans les situations de cyberharcèlement entretient un sentiment d'impuissance de la part des victimes. Cela peut être lié aux difficultés de repérage en lien avec le cyberharcèlement. Il se déroule souvent en dehors du temps scolaire ce qui le rend invisible au sein de l'établissement scolaire. On retrouve aussi une grande variabilité des situations de cyberharcèlement ce qui en complique le repérage. Les premiers éléments pouvant être visualisés par les parents de victimes de cyberharcèlement vont être un changement de comportement de leur adolescent avec des attitudes d'évitement lors de situations quotidiennes. Les victimes sont en retard, ont des oublis de matériel, des visites à l'infirmerie plus fréquentes, un refus d'aller en cours. Un enfant sur cinq a tendance à s'absenter pour ne pas faire face à ses agresseurs (3).

Les cyberharceleurs ne se rendent pas toujours compte de leurs actes ainsi que de leur gravité, mais cette impunité peut entraîner d'autres élèves à agir ainsi par vengeance. Certains cas restent sous silence jusqu'à ce qu'on en constate les conséquences sur la victime. Le dépôt de plainte de la part de la victime n'est pas toujours entendu par les forces de l'ordre. En effet la plupart des dossiers de cyberharcèlement seraient classés sans suite... (14).

IV) Programme de prévention

La notion de harcèlement est ancienne. La France, en retard par rapport à d'autres pays, s'y intéresse depuis 2010. Tout enfant a le droit démocratique de se sentir en sécurité lorsqu'il se rend à l'école (18).

L'éducation nationale a lancé un premier programme contre le harcèlement en 2012 "Agir contre le harcèlement". Ce plan d'action propose différents outils informatiques et supports d'information destinés aux professionnels de l'éducation nationale. Il sert également d'information auprès du grand public. La loi de refondation de l'école de la République votée en juillet 2013 cible le problème du harcèlement scolaire en misant sur l'amélioration du climat au sein des établissements. Le second plan du ministère de l'éducation nationale, pour lutter contre le harcèlement, voit le jour en Novembre 2013.

Ce plan s'articule en quatre axes (2, 3, 12) :

- Sensibiliser : Création de pages internet de lutte contre le harcèlement notamment sur les réseaux sociaux (Facebook à l'époque) dans le but de délivrer des informations. La journée nationale "non au harcèlement" est instaurée en 2015. A l'occasion de la première édition, on observe la mise en ligne de clips vidéos de sensibilisation au harcèlement diffusés également sur Walt Disney et France télévision. L'objectif est de briser la loi du silence. Dans le même but, apparaît la mise en place du prix "non au harcèlement". Il entraîne la création, par les adolescents, de nombreux clips vidéos et affiches destinés à la sensibilisation. Le gouvernement utilise désormais la notoriété des influenceurs afin d'informer les jeunes. Par exemple, Clara Marz, influenceuse beauté et *lifestyle*, populaire auprès des adolescents, a réalisé des clips vidéos de sensibilisation via sa chaîne Youtube.
- Prévenir : Sur les différents outils à disposition du grand public et des professionnels, on peut trouver des fiches conseils adaptées en fonction de l'âge de l'adolescent. On y retrouve les clips vidéos réalisés par les élèves dans le cadre du prix "non au harcèlement". Il existe 10 dessins animés pour les élèves du CP au CM1, 3 vidéos intitulées «les claques», «les injures», «les rumeurs» pour les collégiens etc... accompagnés de guides pédagogiques.
- Former : Formation de "référents" dans chaque académie afin de coordonner la formation des équipes et leur sensibilisation. Elle vise aussi à former les élèves afin qu'ils deviennent acteur de la prévention. Le statut "d'ambassadeur lycéen" est créé. Suite à leur formation les lycéens volontaires et intéressés interviennent dans leur établissement mais aussi dans les écoles et collèges pour aider à libérer la parole des élèves.
- Prendre en charge : Le "référent harcèlement" est chargé d'aider dans chaque académie les établissements scolaires afin de faire respecter les procédures établies, d'informer et conseiller les différents professionnels. Le gouvernement met en place un nouveau numéro, le 3020, à contacter par toute personne concernée par une situation de harcèlement scolaire. Spécifiquement en lien avec le cyberharcèlement un numéro voit également le jour avec l'association "NetEcoute". Des fiches explicatives concernant les

démarches à suivre dans les situations de cyberharcèlement sont également disponibles sur le site du ministère de l'éducation nationale.

En 2017, le ministère de l'éducation nationale crée un document dans lequel il décrit la méthode SUR (2, 13, 27) :

- Sécurité personnelle : Protéger ses informations personnelles, maîtriser les paramètres de confidentialité.
 - Utilisation encadrée : Interdire le téléphone mobile au sein des établissements. Vérifier l'efficacité des systèmes de filtrage protégeant les réseaux informatiques des établissements scolaires.
 - Respect : Respecter la vie privée, réfléchir avant de publier, respecter le droit à l'image.
- ➔ Le coeur de ce programme est l'éducation au respect de l'autre à travers un climat scolaire positif et une sensibilisation régulière aux médias et à l'information. Ainsi on voit apparaître la création de groupes veillant au climat scolaire en 2017 (2, 13).

Le 5 Novembre 2020, l'action devient internationale. Les pays membres du G7 s'associent avec la France. A l'occasion de la "Journée internationale contre la violence et le harcèlement en milieu scolaire, y compris le cyberharcèlement", le ministère de l'éducation présente ses dix nouvelles mesures afin de lutter contre le harcèlement à l'école (17) :

- Inscrire dans le code de l'éducation nationale le droit des enfants à une scolarité sans harcèlement.
- Aider les écoles et les établissements via un réseau départemental d'intervention en cas de situation de harcèlement complexe.
- S'appuyer sur un comité d'experts national contre le harcèlement pour enrichir les contenus diffusés aux personnels, aux élèves et aux familles.
- Instituer dès le CP un prix "*Non au harcèlement*" (NAH), lancer une campagne de communication pour les élèves du 1er degré.
- Organiser en France une conférence internationale et prendre l'initiative d'une convention internationale d'engagement des pays contre le harcèlement entre élèves.

- Mesurer la qualité du climat scolaire, en incluant explicitement le harcèlement, dans l'évaluation des établissements.
- Etendre les horaires de la plateforme *Netécoute* dédiée au cyberharcèlement.
- Former l'ensemble des acteurs à la prévention contre le harcèlement. (projet en cours de réalisation)
- Identifier les intervenants à contacter. (projet en cours de réalisation)
- Proposer un programme anti-harcèlement, clé en main, aux écoles et aux collèges donnant droit à une sorte de Label "NonAuHarcèlement".

Le programme présenté en dernier était en cours d'étude depuis 2 ans et vient d'être appliqué dans les établissements à la rentrée 2021. Plus précisément, il consiste en un renforcement des moyens permettant de prévenir le harcèlement dans les établissements. Il éduque pour prévenir les phénomènes de harcèlement, forme des professionnels et permet une intervention efficace sur le harcèlement. Il vise à impliquer les personnels et les élèves, associer les parents et partenaires, mobiliser les instances de démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement, mettre à disposition une plateforme numérique dédiée et suivre l'impact de ces actions.

Le label PHARE oblige l'école à signer une charte et à s'engager 2 ans à (28) :

- Constituer une équipe ressource de 5 personnels étant formés.
- Formaliser un protocole de traitement.
- Former une équipe d'ambassadeurs.
- Mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles.
- Participer à certains temps forts tels que le concours NAH.
- Introduire des heures d'apprentissage sur le harcèlement dès le CP.

Les chiffres de 2019 suite au développement du programme de prévention, font état de 335 référents "*Non au harcèlement*", environ 2 par académie, 10 000 ambassadeurs actifs dont des collégiens ! Le 3020 a reçu 77 742 sollicitations, et on note 2 176 signalements auprès des référents académiques (17, 28).

En dehors de ces programmes, on voit apparaître de nombreux films, séries et chansons destinés à sensibiliser les jeunes au cyberharcèlement. Citons par

exemple la série Netflix “ Thirteen’s reasons why ”, ou d’autres séries diffusées sur les chaînes de France télévision souvent accompagnées d’un reportage sur le harcèlement scolaire, “ Plan B ”, “ Fugueuse ”, reprenant entre autres des scènes de cyberharcèlement. Côté musique, on peut citer KeenV avec le titre “ Petite Emilie ”, plus récemment Bilal Hassani avec “ Tom ”. Ces derniers mois, on note également la diffusion d’une publicité pour une banque qui sensibilise au cyberharcèlement.

V) Les pratiques du numérique en 2021

1) La diversité des réseaux sociaux

Depuis les années 2000, on note un développement exponentiel des réseaux sociaux, tout d’abord aux Etats unis et destinés dans un premier temps, à un usage professionnel. En 2004, vient la création de réseaux à usage public comme Facebook. Dès Juin 2009, ce dernier comptait 250 millions d’utilisateurs dont 120 millions de connexions chaque jour et 30 millions qui mettaient leur statut quotidiennement à jour. Puis Twitter en 2006, Instagram en 2010, snapchat en 2011, TikTok en 2016, d’autres réseaux ont suivi et apparaissent régulièrement (29).

Peu à peu on a vu apparaître d’autres réseaux sociaux, avec des fonctionnalités différentes, permettant d’échanger plus facilement des photos et des vidéos, proposant d’autres options afin de devenir attrayants aux yeux des jeunes utilisateurs. En 2021 le classement des réseaux sociaux montre en n°1 Youtube, en n°2 Snapchat et en n°3 Instagram avec respectivement 78%, 75% et 58% des 11-14 ans ayant un compte sur ces réseaux. Concernant TikTok il compte 50% des 11-14 ans en 2021. Pour les 15-18 ans ces pratiques évoluent et on retrouve en première position Instagram avec 89%, ensuite vient Snapchat avec 88% et Youtube avec 75%, TikTok est un peu en dessous des 50% en 2021 (30). Les raisons de changement de réseaux sociaux sont diverses : suivre l’évolution des réseaux, l’effet de mode, l’identification aux pairs ...(31)

Ces chiffres démontrent l’ampleur de la présence des adolescents sur les médias sociaux ainsi qu’une évolution rapide de ces derniers. En effet, Facebook resta longtemps le réseau social n°1 au niveau mondial. En 2021, ce dernier n’est plus le réseau utilisé par les adolescents. La difficulté concernant cette évolution réside

dans les différentes politiques de confidentialité et de protection des données. En effet, il est difficile de protéger les adolescents d'un média dont on ne connaît pas le fonctionnement. Les parents ne sont pas toujours suffisamment outillés pour protéger leurs enfants. L'apprentissage de chaque réseau et de ses fonctionnalités concernant la sécurité des adolescents, est rendu peu contrôlable par cette croissance exponentielle (14).

Concernant les conditions d'utilisation de ces derniers, il est mentionné que la création de compte est interdite aux moins de 13 ans. La saisie de fausses informations, telle une fausse date de naissance, serait alors une infraction à ces conditions. Entre 13 et 15 ans, depuis Mai 2018 seulement, le consentement parental est requis, mais aucune vérification n'est effectuée. Pour les 15 ans et plus, ils n'ont plus besoin de cet accord parental (32). D'après H.Romano, Docteur en psychopathologie, spécialisée dans le psychotraumatisme, changer sa date de naissance pour l'ouverture d'un compte serait le début du mensonge et de l'émergence du sentiment d'impunité chez les adolescents. Le second consisterait à donner l'accès aux parents à un compte seulement dans le but de les rassurer, alors qu'ils auraient plusieurs comptes (33).

Le développement d'applications destinées aux enfants (<13 ans) est cependant en cours. Instagram Kids a été, pour l'instant, suspendu dans son développement en Septembre 2021. La sécurité des enfants serait au coeur de cette suspension, cependant les applications Youtube et TikTok disposent déjà de versions conçues pour les moins de 13 ans. Nous verrons par la suite l'impact négatif des réseaux suscitant l'inquiétude de la part des parents et des professionnels de santé (34).

2) L'ampleur des réseaux sociaux

En 2019, 59.6% des moins de 13 ans sont présents sur les réseaux sociaux. Ce chiffre a progressé jusqu'à 63% en 2021. Concernant les 11-14 ans, 60.39% de garçons et 91.04% de filles sont inscrits sur ces réseaux sociaux. Si l'on étend ces chiffres aux 15-18 ans on a 72.98% de garçons sur les réseaux et 96.84% pour les filles (4).

Ces chiffres ne cessent d'augmenter. En janvier 2017, il y avait 59.82 % de garçons de 11-14 ans sur les réseaux sociaux, concernant les filles les chiffres étaient de 68,12% (35).

Pourquoi ils-utilisent les réseaux sociaux ? :

- Pour discuter avec des amis ou de la famille.
- Pour regarder des vidéos pour se détendre.
- Pour suivre les actualités. Pour 20% seulement des 11-18 ans cela permet de débattre de sujets, pour 17% de *stalker* les gens, et pour 9% d'avoir des *followers*, mais également d'échanger à propos des cours et des devoirs. Pour beaucoup ces réseaux sont également synonymes de détente et d'amusement (31).

3) Avantages et inconvénients des réseaux sociaux

Les points positifs des réseaux sociaux sont de (12) :

- Permettre l'accessibilité à l'information beaucoup plus rapidement.
- Faciliter les échanges avec les camarades de classe avec parfois la création de groupes afin de s'entraider sur des devoirs, augmentant leur socialisation.
- Permettre l'émancipation pour les mineurs.
- Participer à la construction de leur personnalité.
- Offrir un espace de parole pour les adolescents vivant des situations difficiles.
- Ouvrir les adolescents sur le monde.

Tous ces points positifs nous démontrent l'intérêt des réseaux sociaux et justifient leur existence. En effet, lors de l'émergence et de la montée en puissance de ces derniers, beaucoup ont, dans un premier temps, empêché leurs enfants de se connecter à ces réseaux ou ont limité l'utilisation d'internet. La nécessité des réseaux a été accentuée ces derniers mois avec la crise du COVID 19. Il est évident que priver un adolescent totalement de ces réseaux ne semble plus envisageable et pourrait même avoir un impact négatif sur ce dernier en le mettant à l'écart, en le stigmatisant par rapport aux autres jeunes de son âge (12).

Les points négatifs des réseaux sociaux sont de (12, 36, 37) :

- Engendrer un manque de sommeil par une activité nocturne sur les réseaux sociaux. Il peut être consécutif aux notifications, même au cours de la nuit, afin de “ne rien louper”. Concernant les garçons, cela sera surtout dû aux jeux en lignes mais principalement aux MMORPG : “Massively Multiplayer Online RolePlaying Game”, ou “jeu de rôle en ligne massivement multijoueur”.
- Entraîner des conflits de cyberviolence.
- Provoquer des dérives, comme des *sextorsions*, du harcèlement en ligne, un accès facilité à la pornographie, des échanges de contenus violents/humiliants inappropriés pour des mineurs (à caractère sexuel par exemple).
- Modifier la vision des femmes par les adolescents, via des publicités et supports de communication véhiculant des stéréotypes et une image dégradante de la femme. Ces derniers sont actuellement très présents sur les réseaux !
- Diminuer le temps consacré aux loisirs hors réseaux sociaux.
- Diminuer les interactions sociales en dehors des réseaux sociaux.
- Générer un sentiment d’impunité du “virtuel”, notamment par la facilité d’effectuer des actes illégaux sans s’en rendre compte (exemple du téléchargement).

Les adolescents connaissent ces aspects négatifs d’internet. Lors d’un sondage en 2019 où on demandait aux adolescents “Qu’est ce qui était, selon eux, la pire chose qui pouvait leur arriver sur internet ?”. La réponse était majoritairement de se faire pirater son compte (voler des données personnelles/photos/numéros de téléphone), ensuite venait le fait de se faire harceler, puis d’avoir une mauvaise réputation sur internet, et enfin que quelqu’un se fasse passer pour eux, les chiffres étaient respectivement de 48.6%, 27.2%, 12.1% et 9.1% (4).

En 2020, une enquête menée en ligne auprès des jeunes de 11-18 ans a montré que un quart des jeunes avait été exposé à des contenus qu’ils jugeaient choquants sur internet et les réseaux sociaux. Seulement un jeune sur trois signale les contenus choquants ou haineux qu’il rencontre (38).

VI) Justification de l'étude

Le cyberharcèlement est une problématique de santé publique se majorant ces dernières années. Actuellement un adolescent sur quatre est victime de cyberharcèlement. Le harcèlement scolaire est en diminution depuis l'introduction et l'amplification des programmes de prévention. Cependant le cyberharcèlement augmente et reste un problème non contrôlé d'après le Ministère de l'éducation nationale (17,18).

Ces situations détériorent la qualité de vie de l'adolescent, avec parfois des troubles du sommeil, de l'alimentation et des relations sociales. L'adolescent peut s'isoler peu à peu, ce qui pourrait mener à des absences scolaires plus fréquentes. Les troubles somatoformes engendrés ajoutent à l'enjeu de santé publique, un enjeu économique pour le gouvernement. De plus ces conséquences pourraient persister jusqu'à l'âge adulte. L'adolescent risque de développer des troubles anxio-dépressifs pouvant le conduire au suicide. Les adolescents cyberharcelés se suicident en moyenne quatre fois plus que ceux qui n'en sont pas victimes (1).

Les conséquences sont nombreuses, entravant le bien-être et le développement de l'adolescent. Malgré cela le développement des réseaux sociaux se poursuit, continuant de multiplier les moyens de cyberharceler (14).

Les adolescents sont vus en consultation de médecine générale à cet âge pour des motifs aigus, des certificats médicaux ou la vaccination, ce qui peut être une opportunité pour délivrer une information de prévention adaptée. De plus, obtenir le point de vue des adolescents permettra, aux différents acteurs de la prévention, d'adapter leurs informations aux résultats de cette étude. Cette étude va permettre d'échanger avec les adolescents sur ce sujet afin de connaître leur vision du cyberharcèlement et ainsi adapter les programmes de prévention.

MATERIEL ET METHODE

I) Objectifs de l'étude

1) Objectif principal

L'objectif principal est de connaître les craintes et croyances des adolescents concernant le cyberharcèlement du point de vue de la victime, du harceleur et du témoin et d'adapter les informations de prévention délivrés par les médecins généralistes et d'autres acteurs de la prévention.

2) Objectif secondaire

Identifier les freins à la sortie du silence au cours des situations de cyberharcèlement.

Déterminer les actions de prévention, ayant un impact sur les adolescents.

Identifier leurs personnes ressources.

Relever les lieux adéquats afin de réaliser les actions de prévention pour les adolescents.

II) Choix de la méthode

1) Le type d'entretien

Afin de répondre aux objectifs de ce travail de thèse, le mode d'étude qualitatif est le plus adapté. Il permet d'étudier les représentations des adolescents au sujet du cyberharcèlement, de recueillir leur point de vue.

Les entretiens semi-dirigés permettent l'expression spontanée des adolescents, laissant un cadre assez souple tout en les guidant via différentes questions autour du thème du cyberharcèlement.

2) Elaboration du guide d'entretien

Le guide d'entretien a été élaboré, en fonction des données de la littérature concernant le cyberharcèlement et des différents points ressortant des guides de prévention.

Après obtention de l'accord de l'adolescent pour sa participation et l'enregistrement de l'entretien, le guide commence par un rappel du sujet de l'étude et de l'anonymisation des données. Les caractéristiques de la population sont ensuite recueillies. Puis viennent des questions ouvertes permettant une expression libre de la part de l'adolescent. Enfin, il termine par une question ouverte destinée à s'assurer de l'exhaustivité des propos à recueillir.

Ce guide d'entretien a évolué au fil de la réalisation des entretiens. L'alternance de questions ouvertes et fermées permet de relancer le dialogue lorsque l'adolescent est en difficulté pour répondre à une question. **Guide d'entretien en annexe 1.**

III) Population étudiée

1) Critères d'inclusion et d'exclusion

Les critères d'inclusion dans l'étude sont :

- Des adolescents en classe de troisième.
- Volontaires pour participer à l'étude.
- Dans le département de la Seine Maritime.
- Pour lesquels les parents avaient donné leur consentement.

Les critères d'exclusion de l'étude sont :

- Les troubles cognitifs.
- L'incapacité à verbaliser.
- La non-maîtrise de la langue française.
- Le refus de l'enfant de participer.
- Le refus de ses parents concernant sa participation.

2) Choix de la population

Désormais les élèves ont presque tous un téléphone portable au collège et sont confrontés aux nouvelles technologies. Un grand nombre d'adolescents a pu élaborer des craintes et des croyances à propos du cyberharcèlement. Ils peuvent avoir des connaissances qui modifient les craintes et idées reçues car ils ont probablement bénéficiés de prévention scolaire. En effet, les premiers programmes de prévention élaborés par l'éducation nationale avaient pour cible les collégiens.

La présence des adolescents sur les réseaux sociaux explose au cours des "années collège". Les collégiens sont les plus victimes de cyberviolences. Le cyberharcèlement se majore au cours de ces années pour atteindre un pic aux alentours des 15 ans. Interroger les adolescents vers cette période semble être le plus adapté.

3) Recrutement de la population

Il a débuté en avril 2021, suite à l'accord du comité éthique du CNGE, par l'envoi de 30 courriers à des médecins généralistes de Seine Maritime. Les courriers contenaient une lettre de recrutement expliquant le projet de thèse ainsi que des formulaires d'information à destination des adolescents. Ils pouvaient, via ces formulaires, me contacter par mail ou téléphone pour obtenir des informations ou demander la programmation de l'entretien. **Formulaire d'information à destination des adolescents en annexe 2.**

La majorité du recrutement s'est effectuée par effet boule de neige. En effet, après la présentation de ce sujet de thèse auprès de professionnels avec lesquels j'ai eu l'occasion de travailler, ils en parlaient par la suite à leur entourage et ainsi de suite. Ce sujet faisant partie de l'actualité, a suscité l'intérêt de nombreux parents dont les adolescents ne correspondaient pas toujours aux critères d'inclusion. Les adolescents interrogés, étaient invités à transmettre le formulaire de recrutement à d'autres élèves de troisième du département sans leur communiquer le contenu de l'entretien.

Des adolescents ont été recrutés via le centre médico-social de Dieppe, la maison de l'adolescent au CHU de Rouen, le personnel de cabinets médicaux dans

lesquels j'ai été amené à travailler, des professeurs ayant présenté le sujet à l'occasion d'un cours avec leur classe de troisième, ainsi que par mon entourage à qui les formulaires de recrutement avaient été transmis. Ces intervenants ont également bénéficiés d'une courte présentation du sujet afin de pouvoir l'expliquer à leur tour à leurs connaissances.

Un adolescent a été recruté suite à une consultation de médecine générale au cours de mon stage de SASPAS.

Des formulaires ont été également distribués au Grand centre de vaccination de Dieppe à l'occasion de la mise en vigueur de la vaccination COVID des adolescents. J'ai pu présenter le sujet directement aux parents ainsi qu'aux adolescents mais aucun n'a finalement donné suite.

IV) Aspect éthique

Selon la loi Jardé qui encadre les recherches sur l'être humain en vue du développement des connaissances bio-médicales, cette étude n'entre pas dans le cadre d'une étude interventionnelle. L'accord du Comité de Protection des Personnes (CPP) n'a pas été requis pour cette étude.

Un accord préalable auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) n'était pas nécessaire pour cette étude. Celle-ci a été inscrite au registre de traitement des données personnelles auprès de l'Université de Rouen en effectuant une demande auprès de la Déléguée à la Protection des Données (DPO).

Un avis éthique a été demandé auprès du comité éthique du Collège National des Généralistes Enseignants (CNGE) via l'assistant juridique de la DPO de l'université de Rouen. Cet avis est nécessaire devant le sujet sensible sur lequel porte cette étude ainsi que la population vulnérable interrogée. **Annexe 2 avis du comité éthique.**

V) Les entretiens semi-dirigés

1) Organisation des entretiens

Au préalable, des formulaires de consentement étaient envoyés par mails aux parents. Il y en avait un à destination de l'adolescent et un à destination des parents, voir **Annexe 4 et 5**. Ils étaient ensuite retournés par mail donnant lieu à la programmation d'une date d'entretien en fonction des disponibilités de l'adolescent. Suite aux premiers échanges la réalisation d'entretiens en visioconférence a été abandonnée au vu du sujet traité. Il paraissait paradoxal de demander aux adolescents de se connecter sur un site inconnu, via une caméra, pour échanger avec une inconnue... Certains souhaitaient une rencontre dans un lieu public ou chez eux. D'autres préféraient un échange uniquement téléphonique. Ces choix ont été respectés afin de permettre le bon déroulement des entretiens. L'anonymisation des données était rappelée. Tous les entretiens ont été enregistrés via un dictaphone.

2) La retranscription

Les données issues des entretiens semi-dirigés ont été retranscrites manuellement, mot à mot, sur un document Word; le jour même afin de limiter la perte d'information. Les entretiens étaient anonymisés au cours de la retranscription. Les adolescents recrutés se nommaient "P" suivi d'un chiffre correspondant à l'ordre chronologique de réalisation des entretiens. (Exemple P3 = 3ème adolescent interrogé)

3) L'analyse des données

La correction de la grammaire a été réalisée lors du codage afin de simplifier la compréhension de certains verbatims. L'analyse et le codage des données ont été réalisés à l'aide du logiciel Nvivo. L'encodage était ouvert. Chaque verbatim a été classé dans un noeud correspondant à l'idée associée. Ces noeuds ont été regroupés en thème permettant la création d'un arbre des concepts. Ce dernier représente les résultats de ce travail de thèse. L'encodage, présentant une part de subjectivité, une triangulation des données a été effectuée par le Dr.K.DECAUX (Directrice de thèse).

RESULTATS

I) Déroulement de l'étude

1) Réalisation des entretiens semi-dirigés

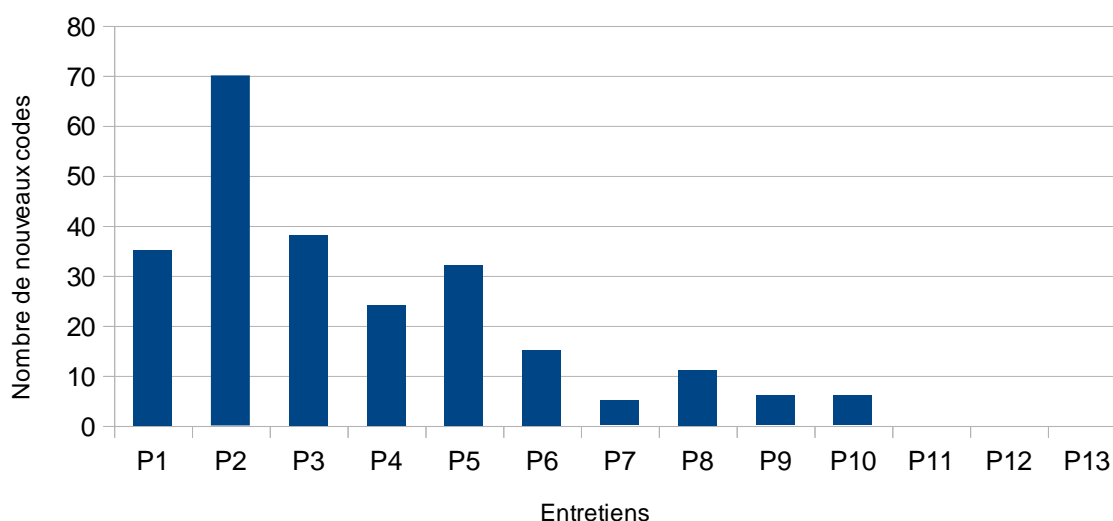
La période totale du recrutement s'étendait d'Avril 2021 à Octobre 2021.

La durée moyenne des entretiens réalisés était de 19 minutes, le plus court durant 11 minutes et le plus long 25 minutes

Le recueil des données s'est fait jusqu'à saturation des données. Deux entretiens supplémentaires ont été réalisés afin de valider la saturation.

Diagramme n°1 : Saturation des données

Diagramme d'obtention de la saturation des données



2) Caractéristique de la population

Treize entretiens semi-dirigés ont été réalisés. Les adolescents passent entre 20 minutes et 5 heures et 30 minutes sur les réseaux sociaux, la moyenne était à 2 heures et 32 minutes.

Tableau n°2 Echantillonnage de la population

	<u>Lieu de scolarisation</u>	<u>Âge</u>	<u>Sexe</u>	<u>Utilisation des réseaux sociaux</u>	<u>Réseaux utilisés</u>	<u>Temps moyen quotidien sur les réseaux</u>	<u>Prévention sur le Cyberharcèlement</u>	<u>Méthodes de prévention utilisées</u>
P1	Semi-urbain	14 ans	Féminin	Oui	Snapchat, Instagram, Tik Tok	1h30	Non	X
P2	Urbain	14 ans	Féminin	Oui	Snapchat, Instagram, Tik Tok	1h45	Oui	Intervention des forces de l'ordre dans l'établissement scolaire
P3	Rural	14 ans	Féminin	Oui	Snapchat, Instagram, Facebook	1h45	Non	X
P4	Urbain	14 ans	Féminin	Oui	Snapchat, Instagram, Tik Tok	2h45	Oui	Présentation en classe + intervenants extérieurs
P5	Rural	15 ans	Féminin	Oui	Snapchat, Instagram, Facebook, Tik Tok	5h30	Oui	Intervention des forces de l'ordre dans l'établissement scolaire
P6	Semi-urbain	15 ans	Féminin	Oui	Snapchat, Instagram, Tik Tok, Discord	3h	Oui	Intervention des forces de l'ordre dans l'établissement scolaire
P7	Rural	15 ans	Féminin	Oui	Snapchat, Instagram, Tik Tok	2h	Oui	Présentation par le personnel de l'établissement scolaire
P8	Rural	13 ans	Féminin	Oui	Snapchat, Instagram, Tik Tok, Twitter	2h30	Oui	Intervention des forces de l'ordre dans l'établissement scolaire
P9	Rural	15 ans	Masculin	Oui	Snapchat, Instagram, Facebook	4h	Oui	Présentation en classe
P10	Urbain	14 ans	Masculin	Oui	Snapchat, Instagram	1h45	Oui	Présentation par des intervenants extérieurs
P11	Semi-urbain	14 ans	Masculin	Oui	Snapchat, Instagram, Tik Tok, Youtube	3h	Oui	Présentation par des intervenants extérieurs
P12	Semi-urbain	14ans	Féminin	Oui	Snapchat, Instagram, Tik Tok	20minutes	Non	X
P13	Semi-urbain	14 ans	Féminin	Oui	Snapchat, Instagram, Facebook, Tik Tok	3h	Non	X

Tous les adolescents interrogés déclaraient disposer d'un compte sur les réseaux sociaux. Certains adolescents déclarent ne pas avoir reçu de prévention mais au cours des entretiens, ils donnent des exemples d'actions de prévention. Dans la population étudiée, la prévention est souvent organisée en lien avec des intervenants extérieurs. Les adolescents interrogés utilisent, généralement, les même réseaux sociaux.

II) Analyse des données qualitatives

LES CROYANCES DES ADOLESCENTS
CONCERNANT LE CYBERHARCELEMENT

1) Définition du cyberharcèlement

a) Formes de cyberharcèlement

La menace

P6 : «Euh le harcèlement en ligne c'est quand on va venir, on va venir chercher des menaces contre la personne.»

Les rumeurs

P2 : «Bah si c'est des rumeurs bah il y a des chances que ce soit faux alors faire tourner des choses fausses sur quelqu'un c'est du harcèlement.»

P4 : «Il y a des rumeurs qui peuvent être... oui dans... ça peut être une sorte de harcèlement.»

Les moqueries

P12 : «Bah c'est quand on se moque des gens.»

P13 : «Oui surtout la moquerie... la moquerie.»

Les insultes

P3 : «Le harcèlement moral c'est quand on insulte des personnes.»

P5 : «Euh... bah ça peut être des... des insultes.»

Les critiques

P1 : «Pour euh... les critiquer sur leur physique ou... pas sur leur physique mais sur autre chose.»

P4 : «Après il y a des gens qui, par exemple sont critiqués sur leur poids ou des choses comme ça.»

b) Moyens utilisés pour cyberharceler

Ecrire des commentaires sur les réseaux sociaux

P5 : «Des insultes, des moqueries sur par exemple, sur des commentaires ou alors des posts.»

P10 : «Euh on insulte quelqu'un sur un réseau social ou sur une photo ou quelque chose comme ça.»

Envoyer des SMS, utiliser des messageries instantanées

P2 : «Bah des actions c'est par exemple [...] même l'insulter par message.»

P11 : «Euh c'est quand on reçoit du harcèlement quotidiennement par message.»

Diffuser des photos sans consentement

P4 : «Bah ça dépend en fait si c'est moi qui l'ai diffusé ou pas la photo, ou si c'est par l'intermédiaire de quelqu'un d'autre et que j'ai rien demandé.»

P11 : «Euh par exemple quand on a une photo de nous... enfin qu'on veut pas qu'elle soit publiée mais qu'elle est partout.»

Le partage de fichiers personnels sans consentement

P5 : «Si j'ai signé un papier avant de faire une course et qu'on m'a pris en photo pendant la course et que du coup je suis d'accord pour qu'elle soit postée, là oui.»

P6 : «Après si c'est une photo ou juste on voit le visage de la personne c'est... enfin c'est déjà pas ouf [...] une photo dénudée c'est plus grave qu'une photo de la simple tête.»

Créer des comptes avec une fausse identité

P2 : «Si j'avais une amie... *prénom de son amie* un gars du collège qui était pas dans la même classe qu'elle, a voulu créer un faux compte pour ensuite lui demander des nues.»

c) Caractéristiques du cyberharcèlement

Des actions à l'encontre d'une personne

P8 : «C'est le fait de... d'envoyer des choses à une personne sans qu'elle soit d'accord.»

P13 : «Je pense que c'est quand on s'acharne sur une personne sans avoir vraiment de ... oui quand on s'acharne sur une personne en fait.»

Des actions quotidiennes

P9 : «Quand on insulte la personne quand on l'embête tous les jours.»

P11 : «Ça revient quotidiennement, qu'on te le rappelle tous les jours et tout.»

Des actions répétitives

P3 : «Le harcèlement en ligne c'est ... je ne sais pas comment formuler... Bah le harcèlement en ligne c'est quand on insiste plusieurs fois sur la même chose.»

P7 : «Même si ça vient d'une personne mais plusieurs fois oui.»

L'évolution vers du cyberharcèlement

P2 : «Ça peut en devenir je pense... je pense qu'au début ça en est pas forcément, enfin... au début quand les rumeurs elles commencent bah ça en est pas forcément mais après ça en devient.»

P6 : «Si ça devient des rumeurs où bah on commence à recevoir tout le temps tout le temps des messages en mode "oui nanana..." Oui ça commence à être du harcèlement du coup.»

La notion d'anonymat

P1 : «Le harcèlement plutôt c'est insulter des personnes sans les voir sur internet.»

P2 : «Qu'on sait par exemple dans le pseudo ou je sais pas quoi et qu'on sait que c'est cette personne là.»

Un effet de groupe

P8 : «C'est par exemple plusieurs personnes, enfin tous sur la même personne.»

P9 : «Pleins de gens se moquent de lui ou l'embêtent à l'école.»

Des actions par les pairs

P2 : «Si on pense que c'est des personnes... qu'on sait que c'est des personnes du collège.»

P6 : «Alors si c'est quelqu'un de mon collègue.»

Une législation existe contre le cyberharcèlement

P4 : «Oui il y a une loi contre le harcèlement.»

P7 : «Il y a des lois aussi contre ça.»

d) Indices permettant de repérer ces situations

Repérage des victimes par un comportement inhabituel

P4 : «Quand la personne elle est bizarre genre euh.. au collège comme ça bah je pourrais reconnaître...»

Repérage de la souffrance de la victime

P3 : «Si la personne elle est trop réservée ou alors si elle pleure...»

P11 : «Ils se mutilent, ils ne sont plus heureux, ça se voit.»

Repérage par l'absentéisme scolaire de la victime

P3 : «Elle ne vient plus au collège ou tout ça, bah ouais on peut se poser des questions.»

Repérage des victimes par leur isolement

P3 : «Si je vois qu'elle est toute seule ou tout seul par exemple dans la cours.»

P12 : «Si elle est seule dans la cours on pourrait se dire "bah tiens elle est en train de se faire harceler. "»

Repérage par les actions des cyberharceleurs

P7 : «Si on voit... qu'une personne s'acharne sur une autre via les réseaux... enfin ce que les personnes postent ou quoi que ce soit je pense que l'on peut voir.»

P8 : «Oui si je vois par exemple dans des storys ou des choses comme ça qu'on s'en prend à une personne...»

2) Conséquences du cyberharcèlement

a) Conséquences pour les victimes

Les conséquences sont personnes dépendantes

P11 : «Bah ça dépend encore de la personne, il y en a qui vont se sentir mal puis il y en a qui vont s'en foutre totalement.»

P12 : «T'en as qui le prennent à peu près bien qui s'en foutent mais t'en as... ils peuvent se suicider... finir en dépression.»

L'atteinte de la vie privée en dehors des réseaux sociaux

P6 : «Quand ça va venir toucher à la vie privée qui est hors réseau social [...] La plupart des gens pour harceler ils viennent à la vie privée avec les informations de la vie courante donc c'est assez oppressant.»

Un retentissement sur la scolarité

P2 : «Vouloir changer de collège, ou d'école, ou de lycée et se sentir mal.»

P10 : «Ne plus aller au collège, ne plus aller au lycée.»

Physiques

Des séquelles physiques de violence

P2 : «Si les gens frappent bah du coup les coups.»

P9 : «Ça dépend, si on les tape ou on les fait tomber ou des trucs comme ça oui.»

L'altération de la qualité de vie

P11 : «Même ils mangent plus trop aussi. [...] Il y en a aussi qui dorment plus beaucoup et qui sont un peu fatigués.»

P12 : «Oui je pense parce que si quelqu'un se fait harceler, il peut devenir anorexique, ne plus manger.»

Une volonté de changer physiquement

P4 : «Euh après les critiques physiques, les gens ils peuvent faire tout pour changer donc oui, il y a des conséquences physiques.»

P13 : «Les personnes qui se sont fait moquer physiquement, ils en gardent des séquelles dans la tête du coup, mais ils aimeraient changer les choses sur quoi les autres ils se sont moquées.»

L'automutilation

P8 : «Oui il y a pleins de personnes qui se font du mal, enfin les personnes qui sont concernées par le harcèlement.»

P10 : «On peut se mutiler se... se faire des trucs comme ça.»

Psychologiques

La souffrance morale

P8 : «Je sais pas comment je le vivrais quoi... mais pas très bien.»

P9 : «Ça doit les rendre hyper tristes...»

La dépression

P2 : «Ne plus avoir confiance en soi, être triste, tomber en dépression.»

P12 : «Bah le risque de suicide... de dépression...»

Le suicide

P2 : «Bah la première chose qui me vient c'est... tentative de suicide.»

P3 : «Du coup bah pour eux, la meilleure solution, c'est de mettre fin à leur vie.»

Un repli sur soi

P1 : «La personne en question elle peut par exemple, mettre fin à ses jours ou se renfermer sur soi même.»

P4 : «Elles se renferment sur elles-mêmes, ça c'est plus fréquent quand même...»

Un sentiment de solitude et de rejet chez la victime

P3 : « Ils sont tout seul ils peuvent rien faire et tout ça. »

P8 : « Bah parce que je me sentirais très mal enfin rejetée de tout le monde quoi.[...] La solitude... de la tristesse. »

La perte de confiance en soi

P1 : « Parce que la personne elle peut avoir confiance en elle avant et ne plus avoir confiance en elle après. »

P5 : « Euh... la personne elle perd toute confiance en elle. »

Des pensées envahissantes

P5 : « Si on le subit tous les jours déjà on y pense sans cesse. »

P13 : « Comme ils vivent tous les jours avec ce corps là, quand ils passent devant le miroir ou quelque-chose ils vont avoir tendance à y penser... »

La peur de consulter ses réseaux sociaux

P4 : « Oui parce qu'il y a certaines personnes qui ont peur d'allumer leur téléphone et voir des trucs comme ça. »

b) Conséquences pour les cyberharceleurs

La mise en cause de leurs parents

P2 : » C'est les parents qui prennent les amendes. »

P6 : « On va faire appel à leurs parents et leurs parents devront faire en sorte que l'élève soit puni. »

Des conséquences psychologiques personne dépendantes

P11 : « Bah ça va dépendre de la personne. »

Un sentiment de culpabilité

P4 : « Bah si la personne elle se suicide bah ils ont leur mort sur la conscience. »

P9 : « Après peut être que quand ils sont tout seul chez eux peut être qu'ils se disent que bah... ça se fait pas ce qu'ils font. »

Une souffrance psychologique secondaire

P2 : « Ça s'est su et après il était pas bien il a fait une dépression. »

P5 : «Peut être pas sur le moment mais après une fois qu'ils se rendent compte [...] ça peut avoir des conséquences psychologiques sur eux.»

L'isolement des cyberharceleurs

P2 : «Bah ils vont perdre leurs amis ou des proches, enfin les personnes voudront plus être amis avec eux ou en contact avec eux et voilà.»

L'altération de leur réputation

P10 : «Si on sait que c'est lui, il peut avoir bah des représailles donc être mal vu, on sait que c'est lui quoi !»

Un avertissement avant les sanctions

P2 : «D'abord il y a un avertissement ou des trucs comme ça je crois.»

La présentation d'excuses à la victime

P5 : «Des excuses euh... à présenter à la victime.»

Des tâches à effectuer

P10 : «De la prévention [...] même avoir des travaux à faire. [...] Il peut y avoir des travaux d'intérêts généraux.»

Des sanctions proportionnelles à la gravité du cyberharcèlement

P8 : «Après ça dépend... en fonction de ce qu'ils ont fait sur les réseaux tout ça.»

P9 : «Puis euh... la prison que... pour imaginons si la victime s'est suicidée ou a fait un truc grave quoi.»

Des sanctions par l'établissement scolaire

P5 : «Des sanctions genre en mode colle, mais ça me semble un peu léger.»

P7 : «Si c'est dans un collège ou un truc comme ça, enfin il y a des règles enfin je pense qu'il y a des trucs d'exclusion ou quoi.»

P9 : «Euh je pense qu'ils peuvent être virés de leur collège.»

Des sanctions pénales

P2 : «Des amendes et peut être ils peuvent faire de la prison après... je sais pas genre la prison pour enfants.»

P3 : «S'il est majeur il peut aller en prison je crois, après s'il est mineur, il peut passer devant un juge.»

Des conséquences juridiques si dépôt de plainte

P2 : «Euh bah si elles portent plainte, oui.»

P6 : «Si la victime va porter plainte, bah c'est eux qui reçoivent l'amende ou qui vont être convoqués au poste... qui vont recevoir une lettre quoi.»

3) Sources d'information

a) Au sein de l'établissement scolaire

Information par la prévention en milieu scolaire

P1 : «Euh bah alors en fait, des fois au collège, il y a des profs qui en parlent.»

P2 : «Le policier qui était venu nous en parler.»

P11 : «Aussi la journée de prévention au collège.»

Sensibilisation via les affiches de prévention

P13 : «Il y a des affiches dans les collèges, souvent quand j'attends à la cantine en fait je les lis.»

Information par l'infirmière scolaire

P2 : «Je crois mon infirmière.»

P7 : «Oui je pense... aux infirmières à l'école.»

Information par les différentes professions scolaires

P4 : «Après des gens qui connaissent les bénévoles ou même certains profs.»

P5 : «Euh si je vais voir au bureau de la CPE au collège.»

Information par les psychologues scolaires

P8 : «Oui... bah ... Les psychologues...»

b) Au sein de la sphère privée

Information par la prévention des parents

P5 : «Peut être les parents qui en parlent.»

P6 : «Oui ma mère m'avait déjà aidée pour... prévenue par rapport aux dangers.»

P8 : «Par exemple mon père il m'a forcément dit des trucs par rapport à ça.»

Absence d'échanges avec les amis

P8: «Euh non... pas forcément.»

P11 : «Euh bah non mais on rigole plus avec nos amis nous.»

c) Après de personnes ayant une expérience dans le cyberharcèlement

Information par des victimes de cyberharcèlement

P2 : «Après de personnes qui en ont subis...»

P8 : «Les personnes qui en ont subis.»

Connaissances par expérience du cyberharcèlement

P2 : «J'ai une pote qui a posté une photo et elle avait un décolleté, et elle s'est fait insulter de pute tout ça dans les commentaires [...] J'ai connu des gens qui en subissaient sinon.»

P6 : »Euh... parce que j'ai vécu une mauvaise expérience via un réseau social et c'est là que j'en ai eu les connaissances.»

Information par les bénévoles, par les associations

P3 : «Oui des professionnels tout ça... Si c'est des professionnels bah oui ils peuvent nous renseigner si on a des questions.»

P11 : «Euh peut être une assistance ou une association fait pour je pense.»

Information par les assistantes sociales

P7 : «Aux assistantes sociales je crois.»

d) Information via les médias

Information via internet

P4 : «Ou les sites du gouvernement aussi il y en a.»

P12 : «Bah grâce à des réseaux sociaux.»

Information par les numéros téléphoniques

P2 : « Je sais pas s'il y a un rapport mais il y a le 119 je crois, il y a un truc pour enfance en danger ou je sais pas quoi.»

P3 : «Euh oui je crois qu'il y en a un. Celui du collègue... c'est pas 3941 ?»

Information par les séries/films à la télévision

P5 : «A la télé des fois peut être qu'il peut y avoir des pubs sur ça [...] il me semble qu'il y a une série sur Netflix c'était «Thirteen's reasons why».»

Connaissances acquises par l'actualité

P3 : «Bah on en entend parler tout ça donc voilà... aux informations.»

Information dans la presse écrite

P5 : «Peut être si on est abonné à un magazine, les trucs "okapi", "les phosphores" les trucs comme ça... les magazines.»

4) Résolution des situations de cyberharcèlement

Reconnaissance d'une situation de cyberharcèlement

P1 : «Euh oui je pense que je pourrais reconnaître...»

P8 : «Oui je pense que je pourrais reconnaître enfin... je pense que oui je trouverais que c'est du harcèlement.»

Connaître les possibilités d'actions

P4 : «En tant que victime je pense que je saurais me défendre quand même.»

P10 : «J'ai pas peur [...] parce que bah je saurais me débrouiller.»

a) Pourquoi alerter ?

Stopper rapidement la situation

P5 : «J'espère en tout cas que ça pourrait vite se régler.»

P9 : «Bah j'irais en parler vite à mes parents pour pas que ça aggrave la chose.»

Alerter pour obtenir de l'aide

P1 : «Peut être que j'en parlerais pour avoir de l'aide justement.»

P5 : «J'en parlerais... en parler et après... en fait justement je trouve que... ça serait en parler pour que ce soit d'autres gens qui gèrent un peu.»

Alerter si la situation dure dans le temps

P1 : « Si ça m'arrivait à moi... je pense que... au début j'en parlerais pas et après peut être que j'en parlerais. »

P5 : « Même si elle veut pas et que je vois que ça continue même si elle est pas d'accord peut être que j'irais quand même dénoncer ce qui lui arrive. »

b) Qui alerter ?

Prévenir les parents

P3 : « Bah oui, je pense, déjà par mes parents. »

P11 : « Mais je pense en allant vers mes parents. »

Prévenir un proche

P1 : « J'ai dit que oui pour moi si j'étais victime j'en parlerais à un proche... »

P13 : « Euh des gens de la famille. »

Prévenir les amis

P3 : « Oui, je pense, déjà par mes parents et après par mes amis. »

P4 : « Auprès de mes amis tout ça. »

Prévenir le personnel scolaire

P6 : « Ou alors si c'est quelqu'un de mon collège genre j'irais en parler à un professeur. »

P12 : « Après voir avec le collègue... voir la principale ou le principal. »

Prévenir les forces de l'ordre

P9 : « Ils peuvent être beaucoup embêtés par la loi parce que le harcelé peut aller voir la gendarmerie. »

P10 : « Oui je pense... au pire j'appellerais la police. »

c) Comment alerter ?

S'adresser à un adulte

P2 : « Du coup c'est plus possible.. Bah en parler à des adultes. »

P9 : « Euh Et des grandes personnes je pense. »

Alerter via des sites internet dédiés

P4 : «Les trucs en ligne, enfin les forums en ligne, je crois, qui sont fait exprès pour.»

P10 : «Je sais pas il doit y avoir des endroits où on peut en parler sur internet, il doit y avoir des forums ou des trucs comme ça.»

Appeler un numéro dédié au cyberharcèlement

P4 : «Oui, bah le numéro vert que je connais pas du coup haha.»

P12 : «Ça commence par 0 mais après.... C'est 4 chiffres, on peut les appeler et puis ils t'aident pour le harcèlement.»

Discuter avec un psychologue

P2 : «Si ça peut aider, voir un psy.»

P12 : «Les enfants ils parlent pas trop. Je pense que ça sera plutôt les psychologues.»

d) Solutions pour mettre fin à la situation

Rôle des témoins :

Agir afin que la victime obtienne de l'aide

P6 : «Dans mon cas j'essayerai plus d'aider la personne pour aller mieux et pouvoir gérer la situation que de la laisser dans son pétrin...»

P12 : «Bah non c'est bien de voir qu'ils se font harceler les gens et après faut aller en parler.»

Encourager la victime à dénoncer la situation

P1 : «Sinon je la forcerais à aller voir une personne pour en parler...»

P5 : «Déjà j'irais voir la personne... ensuite je la pousserais à ce que ce soit elle qui aille dénoncer ce qui lui arrive...»

Communiquer avec le harceleur

P4 : «Bah déjà demander aux harceleurs pourquoi il fait ça ? Et à quoi ça sert ?»

P6 : «Si j'étais témoin je pense que j'irais déjà parler à la personne.»

Comprendre le cyberharceleur et le sensibiliser

P4 : «S'il s'en rend compte de ce qu'il fait, parce qu'il faut quand même les prévenir tout ça.»

P12 : «Aller voir la personne qui fait le harcèlement contre l'autre et lui dire que c'est pas bien.»

Laisser les adultes intervenir

P6 : «Non je pense que c'est mieux de laisser faire des adultes que de venir directement dans le tas. »

P13 : «Oui mais c'est vrai que c'est mieux si c'est l'adulte qui le fait (...) Toujours en parler à un adulte quelque chose comme ça qui sera plus compétent que moi.»

Actions des victimes :

Chercher des personnes ressources

P3 : «Essayer de trouver des gens pour nous sortir de là.»

P10 : «D'appeler les bonnes personnes pour que ça s'arrête.»

Demander l'aide des amis

P3 : «Et puis en parler aux amis aussi, parce que bah ils peuvent nous aider aussi, trouver des solutions donc voilà.»

P5 : «Je saurais que je pourrais être vite entourée [...] je dirais à d'autres gens de la classe "bon bah venez on va lui dire arrête de faire ça ! "»

Demander l'aide des parents

P5 : «Avec l'aide de mes parents, se tourner vers le collègue.»

P6 : «Bah personnellement du coup j'en avais parlé à mes parents et après on était allé à la gendarmerie pour euh déposer une plainte...»

Dénoncer la situation auprès du collègue

P8 : «Je pense que le collègue en parlera à la police ou à la gendarmerie...»

P9 : «S'ils me font ça à l'école j'irais tout de suite le dire au CPE, aux surveillants pour qu'ils interviennent.»

Faire des recherches sur le cyberharcèlement

P2 : «Ça je sais pas mais si ça arrivait je pense que je ferais des recherches mais là comme ça je ne sais pas.»

P11: «Me renseigner sur internet voir s'il y a pas un numéro à appeler.»

Limiter les interactions en ligne

P2 : «Bah je sais pas sur les réseaux on peut bloquer la personne.[...] Sinon je ne sais pas, ne pas répondre à la personne.»

P12 : «Bah arrêter un peu les réseaux pendant un moment c'est le mieux à faire.»

Déposer plainte

P2 : «Bah si elles portent plainte bah les... Elles auront peut être du soutien, je pense.»

P9 : «S'ils vont vraiment trop loin bah j'irais porter plainte.»

e) Un besoin de réassurance

La nécessité d'être en confiance pour parler

P8 : «Déjà mon père, parce que bah je lui parle de tout donc je pense pouvoir lui dire.»

P9 : «Moi je fais gaffe à mes amis, enfin j'essaye de voir... s'ils sont biens ou... j'apprends à bien les connaître avant de vraiment m'accrocher à eux... »

P11 : «Bah j'irai voir des personnes de confiance adultes pour... avoir plus d'aide.»

Rester anonyme pour dénoncer

P4 : «Pour aider, même si c'est anonyme pour aider la personne, parce que c'est anonyme justement.»

5) Les préjugés concernant le cyberharcèlement

a) Préjugés concernant la victime

Lien de la victime avec le cyberharceleur

P2 : «Si c'est quelqu'un que je connais pas sur internet ça ne m'atteint pas de toute façon.»

Nécessité de preuves

P2 : «Je pense que oui mais après le collège, s'ils ont pas de preuves ils sanctionnent pas.»

P9 : «Le harcelé peut aller voir la gendarmerie et montrer tous les messages.»

Protection par l'entourage

P9 : «Je crains pas parce que je suis bah ... entouré.»

P13 : «En tant que victime non, je sais que j'ai des personnes à qui en parler.»

Une capacité d'action personne-dépendante

P5 : «Des fois il y a des personnes ça leur passe outre et ils arrivent à trouver des solutions pour que ça s'arrête et d'autres bah ça les renferme au plus haut point.»

Une lassitude

P3 : «Bah elles en ont marre, elles en peuvent plus.»

P9 : «Elles peuvent se suicider parce que... bah ils en ont tellement marre.»

Profil des victimes

P7 : «Ça peut arriver à tout le monde.»

P9 : «Il est un peu handicapé il est euh... c'est quelqu'un qui se défend jamais...»

P12 : «Souvent c'est des gens obèses ou bah si t'as une difficulté.»

Difficultés à se projeter en tant que victime

P11 : «Je sais que c'est difficile à dire parce que je sais pas comment je réagis mais je pense en allant vers mes parents.»

P12 : «Là je dis ça comme ça mais euh si ça m'arrive je sais pas ce que je ferais.»

Sentiment de ne pas être concerné

P5 : «En fait j'ai jamais vraiment envisagé la chose.»

P8 : «Je pense pas que ça puisse m'arriver...»

b) Préjugés concernant les cyberharceleurs

Objectif des cyberharceleurs :

Eprouver du plaisir

P8 : «Qu'ils aiment bien eux faire ça... que ça leur fait plaisir un peu de faire ça.»

Se venger de quelqu'un

P8 : «Alors c'est peut être une vengeance.»

Etre méchant avec quelqu'un

P7 : «Enfin c'est des trucs qui sont faits pas pour être gentil justement...»

P9 : «Ils lui font plein de trucs qui est pas sympa.»

Blesser quelqu'un physiquement

P3 : «Et le harcèlement physique c'est quand on tape les personnes ou quand on... voilà quand on frappe les personnes...»

P9 : «On lui fait des croches pieds puis on le fait tomber.»

Blesser quelqu'un psychologiquement

P5 : «C'est dans un but de dégrader la personne ou de se moquer.»

P6 : «On va venir opprimer la personne avec des menaces.»

Aucun objectif, inutilité du cyberharcèlement

P4 : «A quoi ça sert ?»

P12 : «Je trouve que ça a pas de sens...»

Vision des cyberharceleurs :

Banalisation du cyberharcèlement

P5 : «Souvent les personnes disent "ho bah c'est une blague" ou "c'est pour rigoler" mais que la personne rigole pas euh... bah non du coup.»

P12 : «Non.. parce que c'est leur manière de faire... pour eux c'est normal... alors que non c'est pas normal.»

Des adolescents en souffrance

P5 : «Enfin il y a quand-même quelque chose dans la vie de tous les jours qui ne va pas pour qu'ils harcèlent une personne.»

P11 : «Il y en a qui vont se sentir mal.»

c) Préjugés concernant les témoins passifs

Inaction par manque de connaissance

P12 : « Bah non parce qu'après c'est leur point de vue si... ils savent pas... c'est pas évident non plus d'assister à une scène s'ils savent pas comment s'y prendre. »

Ils sont sanctionnables pour non-assistance

P10 : «Par contre s'ils laissent faire ... euh... avoir des sanctions.»

P11 : «Bah s'ils ont pas aidés oui, pour non assistance à personne en danger.»

Ils sont sanctionnables pénalement selon leur âge

P3 : «Euh bah s'ils sont majeurs oui s'ils sont mineurs je ne sais pas.»

P7 : «Je pense qu'il doit y avoir aussi des amendes.»

P13 : «Oui, une amende.»

Ils sont sanctionnables par le collègue

P8 : «Euh oui, bah peut être des exclusions mais pas forcément d'une semaine.»

P10 : «Peut être avoir des heures de retenues.»

Les sanctions sont moins importantes que pour les cyberharceleurs

P4 : «Bah oui mais moins lourdes que le harceleur, mais ils sont considérés comme complices je crois.»

P6 : «Ça va être des moins grosses sanctions que pour le harceleur mais ça sera toujours des sanctions par rapport... enfin des sanctions quand même assez grosses.»

d) Préjugés concernant les témoins actifs

Ils ne sont pas sanctionnables

P7 : «Je pense pas parce que s'ils sont là pour aider la personne, bah ils font rien de mal justement. »

P13 : «S'ils aident la victime non.»

Ils peuvent devenir cyberharceleurs

P2 : «Si ce témoin il en vient à la violence ou euh... à la violence... à la violence ou à insulter ces personnes beaucoup et du coup, ça peut en devenir... ça peut en devenir du harcèlement pour les harceleurs.»

LES CRAINTES DES ADOLESCENTS CONCERNANT
LE CYBERHARCELEMENT

1) Une situation préoccupante

Des faits en augmentation

P3 : «Puis comme il y en a plus souvent des personnes qui sont harcelées.»

Des faits graves

P11 : «Oui quand même, c'est grave.»

Des faits d'actualité

P8 : «Mais même par exemple dans la vie de tous les jours...»

P12 : «Oui... et de la télé aussi parce que des fois ils en parlent à la télé... les harcèlements contre les 2010 et tout [...] Les jeunes de 13 ans... dans les infos...»

Le silence engendre de graves conséquences

P3 : «Ils en parlent pas et du coup bah ils sont tout seul, ils peuvent rien faire.»

P8 : «Ça fait peur quand on voit oui des reportages sur des personnes qui se faisaient harceler et qu'en ont pas parlé et du coup se sont suicidées...»

Un sujet tabou

P4 : «On en parle pas parce qu'on a pas de problèmes avec ça.»

P7 : «Ça on en parle pas trop.»

2) Un sentiment de manque d'information

Manque de connaissances sur les sites internet dédiés au cyberharcèlement

P2 : «Mouais j'ai pas d'idée de site.»

P4 : «Il y a des sites spéciaux aussi mais par contre je ne sais pas.»

Manque de connaissances sur les numéros téléphoniques

P7 : «Euh je connais pas mais je sais qu'il y en a exprès.»

P10 : «Je sais qu'il y en a un... mais je me souviens plus de ce que c'est.»

Incertitude concernant les sanctions juridiques

P8 : «Je crois que le harcèlement c'est puni par la loi.»

P12 : «Je trouve que la loi devrait faire quelque chose, il devrait y avoir une loi pour ça.»

3) Difficultés de repérage des situations de cyberharcèlement

Inexpérience du cyberharcèlement

P4 : «Je n'ai pas d'amis qui a eu des problèmes comme ça.»

P12 : «Je sais pas trop j'ai jamais vécu donc...»

Difficultés à reconnaître du cyberharcèlement

P2 : «Ça dépend dans quel cas car il y a des fois où c'est subtil un peu et ça peut être considéré comme du harcèlement pour la victime sauf que les autres ils vont pas vraiment le remarquer.»

P10 : «Ça dépend si c'est une personne que je connais peut être, si c'est quelqu'un que je connais pas je pense pas.»

Des faits invisibles

P4 : «Il y a la famille qui peut rien faire [...] parce qu'ils sont pas au courant de ce qu'il se passe.»

P12 : «Après... ça se voit pas trop quand tu te fais harceler...»

La diversité des situations

P3 : «Enfin il y a plusieurs possibilités...»

P11 : «Ouais enfin ça dépend de la situation.»

4) La force du cyberharceleur

a) Sentiment d'impuissance du témoin

La nécessité d'obtenir l'accord de la victime pour dénoncer la situation

P1 : «J'irais pas parler à quelqu'un si la personne veut pas, mais sinon je la forcerais à aller voir une personne pour en parler... enfin pas forcerais mais conseillerais.»

P2 : «En fait si la victime est d'accord ou alors qu'elle commence à trop subir.»

La difficulté à aider la victime selon les situations

P5 : «Si admettons c'est juste un tout petit groupe [...] peut être que je dirais à d'autres gens de la classe "bon bah venez on va lui dire arrête de faire ça !" mais s'il y a plus de monde et que ça a plus d'ampleur là non.»

P11 : «Si la personne est trop loin bah je peux pas mais si elle est dans mon collège je peux peut-être intervenir.»

Ne sait pas comment agir s'il est témoin

P2 : «Parce que en tant que témoin bah... je saurais pas trop quoi faire.»

P4 : «Après en tant que témoin bah je saurais pas trop quoi faire.»

b) Sentiment d'impuissance de la victime

La peur d'une situation sans fin

P3 : «En tant que victime... j'ai peur que jamais ça ne s'arrête.»

L'impossibilité d'agir

P3 : «Il y a trop de gens qui le gardent pour eux... ils en parlent pas et du coup bah ils sont tout seul ils peuvent rien faire et tout ça...»

Ne sait pas comment agir s'il est victime

P5 : «Justement je sais pas ce qu'il y a à faire en cas de cyberharcèlement...»

c) L'impuissance des personnes ressources

L'impuissance des parents

P4 : «Il y a la famille qui peut rien faire pour protéger son enfant.»

L'impuissance du collègue

P4 : « Si c'est hors du collège je pense pas... parce que bah le collègue il a un peu rien à voir là dedans.»

d) L'impunité des cyberharceleurs

L'absence de retentissement quotidien

P7 : «Je pense pas que ça change quelque chose dans leur vie.»

L'absence de retentissement psychologique

P1 : «Euh bah pour moi ils font ça alors pour moi ils ont aucune conséquence.»

L'absence de sanctions juridiques

P2 : «Je pense bah les amendes, mais du coup c'est pas eux qui paient mais c'est les parents qui prennent les amendes.»

P6 : «C'est très rarement pris en compte par la police [...] C'est souvent un dossier sans suite, qui va pas avoir de débouchés sur des sanctions contre le harceleur.»

Les cyberharceleurs sont sanctionnés que s'ils sont retrouvés

P1 : «S'ils... euh s'ils sont retrouvés oui évidemment.»

P10 : «A part la crainte qu'on ne retrouve pas la personne... qu'on ne sache pas qui c'est.»

Les sanctions scolaires sont insuffisantes

P5 : «Peut-être ça peut-être une exclusion, des sanctions genre en mode colle mais ça me semble un peu léger...»

5) La peur de la dénonciation

a) Les freins à la sortie du silence

Doutes sur les compétences des parents concernant le cyberharcèlement

P5 : «Les parents peut-être moins parce que je sais pas mais le cyberharcèlement en fait c'est pas trop leur époque... parce que le harcèlement oui mais le cyberharcèlement je sais pas...»

La peur des parents envers le cyberharcèlement

P2 : «Ils ont peur parce qu'ils ont peur du cyberharcèlement justement [...] Ils pensent qu'au moindre truc on va se faire harceler.»

P4 : «Ha... la peur de la famille aussi...»

La peur de l'incrédulité

P5 : «La crainte... d'être... soit de pas être cru par exemple...»

La peur de représailles

P3 : «Si c'est quelqu'un qui se fait harceler et que nous on veut l'aider par exemple, la personne qui harcèle notre ami ou quelqu'un après il peut venir nous harceler.»

P12 : «Il y en a qui peuvent dire "ho bah t'as été en parler nanana" des représailles...»

La peur d'agir face à un groupe

P5 : «S'il y a plus de monde et que ça a plus d'ampleur là non.»

P7 : «Je sais pas trop mais j'ai peur que plusieurs personnes se mettent à ça...»

La peur du jugement des autres

P5 : « Crainte d'être un petit peu... du ridicule, dans le sens enfin j'ai pas su me défendre tout seul. »

P13 : « Pour eux les gens voient comme les autres personnes qui les ont insultés. »

b) Une inquiétude sur les suites du cyberharcèlement

La peur d'une récurrence de cyberharcèlement

P3 : « On peut avoir peur que ça recommence, qu'on se fasse encore harceler physiquement ou moralement. »

La peur de l'impact que cela aurait sur sa vie privée

P6 : « Elle va être dans la peur constante de... d'avoir quelque chose dans sa vie réelle hors réseau social »

P11 : « Euh bah par exemple si on balance des informations sur moi alors que je veux que ça reste personnel... »

La peur des conséquences suite au cyberharcèlement

P8 : « De voir que certaines personnes qui ont subi du harcèlement se suicident ou se font du mal bah oui ça me fait peur. »

DISCUSSION

I) Forces et limites de l'étude

1) Les forces de l'étude

Le choix de la méthode qualitative est adapté à l'objectif de l'étude car il permet de recueillir le point de vue des adolescents concernant leurs craintes et leurs croyances sur le cyberharcèlement.

Une autre force est l'originalité du sujet. Beaucoup d'études quantitatives sont menées sur le cyberharcèlement, notamment concernant les conséquences de celui-ci ou les facteurs de risque, mais peu de recherches qualitatives sont effectuées. Cette étude a vocation à cibler uniquement le cyberharcèlement. Ce dernier se démarquant du harcèlement scolaire par les caractéristiques vues précédemment. Le point de vue des adolescents n'est que rarement recherché, à une époque où le cyberharcèlement est pourtant au cœur des préoccupations de l'éducation nationale et des adolescents eux-mêmes.

Les entretiens semi-dirigés ont permis l'expression libre des adolescents en les sollicitant à travers différents thèmes inspirés des plans de prévention et de la littérature. Des adolescents de profils différents et de localisations géographiques multiples ont pu être recrutés.

La validité interne de l'étude est acceptable avec treize entretiens semi-dirigés réalisés. Deux entretiens supplémentaires ont été effectués afin de valider la saturation des données et de renforcer la validité interne. Une triangulation des données a été effectuée dans le même but.

2) Les limites de l'étude

Il existe un biais de sélection concernant le choix d'un seul niveau de classe scolaire mais ce choix a été fait pour les raisons expliquées précédemment et en accord avec les données de la littérature. De plus les adolescents proviennent tous du département de Seine maritime. D'autres études qualitatives dans d'autres départements sont nécessaires pour valider la transférabilité des données.

Un biais de volontariat est également présent devant la sensibilisation des sujets à la thématique.

On note un biais lié à l'effet boule de neige. Bien que les adolescents recrutés de cette manière ne soient jamais scolarisés dans le même établissement, ils peuvent être de classes sociales proches par rapport à la personne leur ayant transmis le formulaire.

Un biais lié à la méthode d'investigation peut être relevé dans cette étude. Les entretiens sont courts avec une moyenne se situant à 19 minutes. Cela s'explique par le jeune âge de cette population qui, en dehors de réponses binaires aux questions fermées, répondent fréquemment "je ne sais pas" aux questions ouvertes. La réalisation d'entretiens semi-dirigés reste complexe avec des silences à respecter et le fait de ne pas interrompre la personne. Autre difficulté de ces entretiens, la spontanéité des adolescents fait qu'ils ne finissent pas toujours leurs phrases. Une idée est alors énoncée sans explication ce qui rend difficile le codage par la suite.

Il existe une perte d'information liée au codage des entretiens. Les questions de relance du guide d'entretien ont pu influencer les adolescents dans leurs réponses.

II) Résultats principaux

Les craintes et croyances des adolescents varient en fonction de leurs ressources et de leurs connaissances. Elles varient également en fonction des profils des adolescents. Cependant, on note un certain nombre de points communs en dépit de ces différences.

La relation triangulaire entre le cyberharceleur, la victime et le témoin, est bien perçue par les adolescents. Ils ont conscience que des actions menées sur chaque acteur peuvent stopper le cyberharcèlement. Ils ont une bonne connaissance des situations de cyberharcèlement ainsi que de la difficulté à les repérer.

Ils reconnaissent la gravité de ce phénomène notamment les conséquences importantes que cela a pour la victime ainsi que le risque de suicide élevé. L'impact majeur de ces situations est bien perçu par les adolescents mais il persiste des freins à leur sortie du silence.

Les adolescents souhaitent en parler pour faire cesser la situation. Le choix des personnes varie selon les adolescents. L'établissement scolaire est vu comme un lieu d'apprentissage et d'information sur le cyberharcèlement. Paradoxalement les adolescents jugent les actions de ce dernier, insuffisantes concernant l'arrêt de la situation ou les sanctions à l'encontre du cyberharceleur.

Globalement un sentiment d'impuissance est évoqué, autant dans la possibilité de demander de l'aide que pour aider une autre personne en situation de cyberharcèlement. L'impunité des cyberharceleurs renforce ce sentiment.

1) Les croyances des adolescents

Ce qui le définit et ses caractéristiques

La vision du cyberharcèlement par les adolescents est telle que décrite dans la littérature et telle que définie par l'éducation nationale. C'est la répétition de violences via les TIC, perpétrées à l'encontre d'une victime en incapacité de se défendre (28). Le caractère répétitif pourtant souvent cité, ne semble pas toujours nécessaire. En effet, certains adolescents évoquent "l'ampleur" de l'action violente comme pouvant suffire à la catégoriser en cyberharcèlement. Ce résultat est retrouvé dans une étude de 2012 réalisée par Menesini et al. Dans cette étude, ils ont interrogé des adolescents de six pays européens différents sur le cyberharcèlement. Les points communs, quelque soient les pays, sont l'intentionnalité, le déséquilibre des pouvoirs et l'anonymat du cyberharceleur (39). Le caractère de diffusion massive liée aux réseaux sociaux pousse les adolescents à penser qu'une seule action isolée peut avoir un impact important, durable et ainsi être mal vécue par la victime. Cela démontre leur prise de conscience concernant l'impact des réseaux sociaux. Celle-ci sera abordée ultérieurement.

La perception de la victime est un élément qui majore la difficulté à définir les situations de cyberharcèlement. Les adolescents interrogés l'expliquent en disant que, selon la personnalité de la victime, certains actes peuvent être définis comme du cyberharcèlement par certains alors que pour d'autres cela n'en est pas. H.Romano dans son livre "Harcèlement en milieu scolaire - Victimes, auteurs : que faire ?" explique que chaque enfant dispose d'une personnalité différente et d'un

passé qui lui est propre faisant varier son niveau de tolérance (33). Lorsque cette tolérance est dépassée l'adolescent se trouve en situation de souffrance.

Cependant, les adolescents de notre étude ont une bonne connaissance des actions considérées comme du cyberharcèlement. Ils évoquent le partage de photos sans consentement, les moqueries, l'action de faire circuler des rumeurs, les insultes. Tout cela par messages, par commentaires ou via des publications sur les réseaux sociaux. La définition de ces actions est retrouvée dans le guide des cyberviolences de 2016, proposé par le ministère de l'éducation nationale (12). Malgré cette bonne connaissance des actions, ils éprouvent des difficultés à déterminer les limites entre cyberharcèlement et railleries entre adolescents. Le repérage par la durée induit une action tardive de la part des adolescents. Leur donner des exemples de situations dans les actions de prévention pourraient permettre de déterminer s'ils assistent ou non à du cyberharcèlement sans forcément attendre d'en apercevoir les conséquences ou de laisser la situation durer dans le temps.

On retrouve une confusion entre le cyberharcèlement et le harcèlement scolaire. En effet, les adolescents mentionnent souvent des exemples de violences physiques. Lorsque cela arrive au cours des entretiens, les questions suivantes sont toujours posées en insistant sur le terme de "harcèlement en ligne" ce qui n'empêche pas les adolescents de poursuivre en ce sens. Cela peut s'expliquer par la fréquence de l'association entre cyberharcèlement et harcèlement scolaire que l'on retrouve dans la littérature. Ainsi les adolescents, au fil des questions, répondent en associant les deux. D'après Schneider et al. en 2008, la majorité des victimes de cyberharcèlement est également victime de harcèlement scolaire (19). Il faut éviter l'association des deux dans l'esprit des jeunes, cela peut les pousser à ne porter attention qu'à ce qui se passe au collège, ce qui revient à apprendre à dépister uniquement le harcèlement scolaire.

Dans notre étude, les adolescents reconnaissent que le cyberharcèlement se poursuit en dehors du collège et qu'il a des répercussions dans la réalité, en dehors des réseaux sociaux. Ils séparent la vie virtuelle, sur les réseaux sociaux et la réalité qu'ils nomment par leur "vie privée" ou la "vraie vie". Ils les délimitent mais sont

capables d'envisager que du cyberharcèlement peut venir impacter la réalité. Ils évoquent le fait de se déconnecter des réseaux ou d'ignorer le cyberharceleur sur ces derniers afin d'apaiser la situation dans leur vie réelle. C'est un des messages présent sur le site "non au harcèlement". En effet, les conseils donnés à destination des victimes sont de se déconnecter de leurs réseaux, de ne pas commenter les attaques, de conserver les preuves et de ne pas rester seul (40). Dans l'étude du Centre Jean Gol (CJG), il apparaît que cette limite entre réalité et vie virtuelle reste floue pour les adolescents. La publication ou le partage de photos intimes en est un exemple. L'adolescent dévoile sa vie privée, en partageant cette photo dans la vie virtuelle sans avoir conscience qu'une fois transférée une photo va être partagée de manière massive et sur le long terme (14). Cette différence avec la littérature peut s'expliquer car les adolescents de l'étude sont sensibilisés à ce sujet pour avoir accepté de participer. Ils ont conscience des risques des réseaux sociaux et de l'impact de leurs activités en ligne dans leur quotidien. L'une des solutions peut être de discuter des paramètres de confidentialité des réseaux sociaux pour permettre de protéger leur vie privée. On peut aussi sensibiliser les adolescents au caractère permanent de ce qui est diffusé sur internet. Cela peut leur faire prendre conscience qu'une publication virtuelle, peut avoir un retentissement en dehors des réseaux, dans leur réalité et cela même à long terme. Les réseaux sociaux mettent un point d'honneur à améliorer leurs paramètres de confidentialité afin d'augmenter la sécurité des adolescents, et de permettre de protéger leur vie privée. Par exemple Facebook a simplifié ses paramètres de confidentialité et a permis de choisir un partage privé, public, ou uniquement une visibilité pour une sélection de personne. Instagram a permis de ne pas faire apparaître les commentaires contenant certains mots clés choisis au préalable par l'utilisateur (14).

Les différents protagonistes

Pour certains adolescents interrogés, les motivations des cyberharceleurs restent floues. Ils relèvent l'inutilité du cyberharcèlement mais émettent une ambivalence tentant parfois de les "défendre". Pour eux, les cyberharceleurs n'ont pas conscience des risques de ce qu'ils font. Ils estiment qu'il faudrait leur expliquer. Selon eux, les cyberharceleurs ne doivent pas être heureux pour faire cela et ils éprouvent probablement, par la suite, un sentiment de culpabilité. L'élève

cyberharceleur est généralement un adolescent en souffrance qui va stigmatiser la victime car il voit en elle une différence le renvoyant à sa propre histoire. Dans la littérature, on retrouve que la victime en souffrance peut passer de l'autre côté et devenir à son tour cyberharceleur de manière anonyme (3). Le cyberharceleur peut aussi exprimer une jalousie à l'encontre de sa victime, transformant ainsi les qualités de sa cible en défauts qu'il utilise pour la cyberharceler. Dans la littérature, cette souffrance des cyberharceleurs est objectivée. Celle-ci les conduit secondairement à passer à l'acte et à cyberharceler d'autres adolescents (41). D'autres adolescents interrogés, estiment que c'est un plaisir pour les cyberharceleurs de faire cela. Dans la littérature, on retrouve une réelle volonté de nuire à la victime de la part du cyberharceleur. On note également que les cyberharceleurs sont, par la suite, plus à risque de consommation de substances, de conduites à risques, de criminalité, de violences intrafamiliales et de troubles anxio-dépressifs (42). Une étude longitudinale menée par Blais en 2008, démontre que le bien-être général des victimes et des agresseurs est plus affecté à long terme dans le cyberharcèlement que dans le harcèlement scolaire (15). La sensibilisation des victimes/témoins concernant l'état psychologique souvent dégradé des cyberharceleurs et les conséquences que ces situations ont sur eux peut encourager la sortie du silence.

Il existe une ambivalence concernant le profil des victimes. Certains adolescents admettent que tout le monde peut être une cible de cyberharcèlement. D'autres pensent qu'une différence est le point de départ d'une situation de cyberharcèlement. Dans la littérature on retrouve cette notion de "différence" permettant le début du cyberharcèlement. Par la suite c'est l'isolement de la victime de son groupe de pairs qui va contribuer à l'évolution de la situation (43). Dans d'autres études, l'une des principales raisons au cyberharcèlement est la rupture amicale ou amoureuse, ce qui renforce l'idée de profils variés des victimes (15). Cette idée de "rupture" n'est pas évoquée par les adolescents de notre étude, cela peut s'expliquer par un soin dans le choix de leurs amis et la construction de leurs relations amicales. Ce sentiment d'invulnérabilité peut les exposer à du cyberharcèlement en cas de vengeance suite à une "dispute d'adolescent". Il faut donc insister sur cette vigilance à conserver concernant les envois auprès de leurs amis afin de ne pas risquer de diffusion massive de contenus compromettants.

On retrouve, dans notre étude, le rôle central des témoins. Les témoins passifs sont décrits comme sanctionnables, d'après les adolescents, pour le fait de ne pas avoir porté assistance à la victime. Certains font le rapprochement entre voir, garder le silence et participer au cyberharcèlement. Les adolescents interrogés évoquent leur implication dans l'effet de groupe par inaction des témoins. Dans la littérature, on retrouve trois types de témoins, les *supporters* (témoins participant au cyberharcèlement), les *outsiders* (témoins passifs) et les défenseurs (témoins actifs aidant la victime) (3, 44). Dans sa thèse, HORCHOLLE a interrogé des élèves anciennement victimes de harcèlement qui reprennent le rôle important de ces témoins. Ils admettent que leur silence participe à l'isolement de la victime. De plus les témoins avec le rôle de *supporter* contribuent à la dégradation de la situation et à sa durée dans le temps. Dans son étude, les adolescents expliquent qu'un harceleur sans public cesse ses actions (3). Ce rôle de *supporter*, n'est pas évoqué par les adolescents de notre étude. Les programmes de lutte contre le cyberharcèlement obtenant les meilleurs résultats, sont ceux qui cherchent à modifier l'attitude des témoins par la sensibilisation, en favorisant l'empathie. C'est une des cibles du programme du ministère de l'éducation nationale depuis 2015 (3). Le rôle des témoins semble important pour les adolescents interrogés qui souhaitent agir pour venir en aide à la victime. Ils souhaitent intervenir auprès du cyberharceleur afin de lui expliquer la gravité de ses actes, parler aux adultes afin d'obtenir de l'aide pour stopper la situation. D'autres envisagent de parler avec la victime et de l'accompagner pour qu'elle soit aidée. L'évolution du programme de prévention ciblant de plus en plus les témoins, les incitant à intervenir ou dénoncer la situation peut expliquer ce résultat. Depuis leur création en 2015, les statuts d'ambassadeurs lycéens ce sont largement développés et étendus jusqu'au collège (17).

Il existe également des vidéos de prévention précisant l'importance de ces témoins et de leurs actions. Dans ces vidéos il est rappelé de ; ne pas agir seul, d'alerter afin d'obtenir de l'aide mais également de ne pas dévier vers la violence (45). Certains adolescents interrogés, évoquent la possibilité de contacter des associations ou d'appeler le numéro vert dédié au cyberharcèlement sans être capable d'identifier précisément ces derniers. Ces numéros ainsi que les forums sont des moyens leur permettant de rester anonymes (12, 46). Quelques adolescents ont évoqué le risque de violence de la part des témoins ainsi que la crainte d'agir seul

sous peine de représailles. Malgré leur volonté d'action, certains préfèrent donc se situer dans la catégorie des témoins *outsiders* pour ainsi favoriser leur anonymat. Afin de les rassurer sur leur protection lorsqu'ils révèlent des faits de cyberharcèlement ; on peut leur expliquer les possibilités de rester anonyme et les encourager à donner l'alerte via ces moyens de communication.

Sanctions des cyberharceleurs

Les adolescents de l'étude décrivent de manière générale les sanctions en rapport avec la loi à l'encontre des cyberharceleurs. Ces sanctions sont, selon eux, variables en fonction des conséquences que la situation a sur la victime. Elles sont également variables en fonction de l'âge des cyberharceleurs. Ces connaissances sont concordantes avec ce que dit la loi. D'après le Code Pénal les cyberharceleurs risquent de la prison, des amendes. Ils encourent des sanctions disciplinaires pour les plus jeunes et des travaux d'intérêts généraux (6). Cependant au cours de l'étude, la médiatisation de certaines affaires de cyberharcèlement a pu contribuer à l'acquisition de connaissances à propos de ces sanctions. (Exemple de l'affaire Mila pour laquelle les cyberharceleurs ont reçu une amende et ont été condamnés à de la prison)(20). De plus, on note dans les caractéristiques que, quatre adolescents sur treize ont reçu une action de prévention de la part des forces de l'ordre. Cette action a pu être orientée sur les conséquences juridiques et pénales du cyberharcèlement, entraînant une meilleure connaissance de ces dernières chez les adolescents. Ils évoquent ces sanctions en précisant qu'elles ne s'appliquent pas toujours, que l'affaire peut être classée sans suite.

Ressources des adolescents

Les adolescents de notre étude évoquent majoritairement et en premier intervenant leurs parents. Ils expriment le besoin d'avoir confiance en la personne à qui ils vont s'adresser autant pour obtenir de simples conseils sur le cyberharcèlement que pour dénoncer une situation qu'ils vivent en tant que victime ou témoins. Les parents paraissent les personnes les plus adaptées, selon eux, car ils sont à l'écoute et disponibles. Pour une majorité des adolescents interrogés les parents sont informés des actions à effectuer en cas de cyberharcèlement et ont des connaissances supplémentaires dans ce domaine. Contrairement à notre étude, 50%

des enfants interrogés dans l'étude de L. Radford et al. en 2013 disent qu'ils n'en parleraient jamais ou rarement à leurs parents s'ils étaient victimes de harcèlement (47). Dans notre étude, les parents interviennent dans l'autorisation de participation, de plus le recrutement s'est déroulé d'une manière où, fréquemment, le parent a proposé le sujet à son enfant. L'implication des parents peut expliquer cette différence avec la littérature.

D'autres acteurs sont cités par les adolescents. Certains évoquent le personnel du collège comme personnes pouvant gérer la situation avec eux. Les différents corps de métier cités par les adolescents sont les professeurs pour la majorité, la CPE, le Directeur ainsi que l'IDE scolaire. Ils émettent cependant des doutes en fonction de l'identité du cyberharceleur. Ils estiment que le personnel du collège ne peut les aider que dans certains cas (si le cyberharceleur est dans l'établissement scolaire, si on connaît son identité...). Le rôle du collège est donc sous estimé par certains adolescents. En effet, ce personnel est une des cibles du guide de prévention. Ce dernier comporte les informations permettant à ces professionnels d'aider parents et élèves (12). D'après L. Radford et al. entre 35% et 60% des adolescents ne parleraient pas du harcèlement qu'ils pourraient vivre à leur professeur (47). Le personnel scolaire sera présent pour les aider à trouver des solutions et les orienter.

Les amis ne sont pas souvent cités comme une source d'aide. Dans notre étude la peur du jugement est évoquée par les adolescents. Pourtant dans l'étude du CJG, les amis sont vus comme ayant les mêmes horizons que le harcelé et les plus à même de les comprendre (14). L'absence de question, dans notre étude, sur la place des amis en est peut être l'explication.

Au cours de notre étude, aucun adolescent n'a évoqué le médecin généraliste (MG) comme personne ressource ou compétente dans le domaine. Les adolescents n'envisagent pas de s'adresser à lui pour obtenir de l'aide mais s'orientent plutôt vers leur entourage ou le personnel du collège. Les seuls soignants évoqués sont les psychologues. Cela peut être lié à notre guide d'entretien dans lequel le médecin généraliste n'est pas évoqué, y compris dans les questions de relance. Le rôle du médecin généraliste dans les situations de harcèlement apparaît comme flou auprès

des adolescents. Dans son étude, HORCHOLLE a interrogé des adolescents, anciennes victimes, et à étudié leurs attentes vis à vis de leur MG. Généralement ils le consultent pour d'autres raisons mais ne parlent pas de harcèlement. Toujours dans l'étude de HORCHOLLE, plusieurs adolescents évoquent une possibilité de discuter s'il existe une relation de confiance avec le MG. Le but de cette discussion serait d'être rassuré sur leur "normalité", d'être orienté concernant les différentes actions pour que ça cesse, d'avoir des informations sur les différents acteurs ainsi que sur la manière de réagir lorsque ces situations se produisent... (3) Renforcer la place du MG en évoquant le sujet du "temps écran" de manière systématique à chaque consultation, afin d'arriver progressivement à discuter de cyberharcèlement avec les adolescents peut être une piste d'étude. Evoquer les différentes ressources dont l'adolescent dispose en cas de souffrance peut être une piste afin de lui permettre de révéler les faits à la personne lui semblant la plus adaptée.

Certains adolescents parlent d'associations ou de personnes "compétentes à ce sujet" sans plus de précision. On peut supposer qu'ils ne savent pas à qui s'adresser s'ils souhaitent des informations sur le cyberharcèlement. Les adolescents ne semblent pas connaître les sites internet d'information sur lesquels il peut y avoir un forum de discussion ainsi que le numéro téléphonique dédié au cyberharcèlement. Dans notre étude, deux adolescents ont évoqué qu'ils peuvent obtenir des informations sur les sites du gouvernement. Certains envisagent en premier des personnes ressources avant l'utilisation d'outils internet ou d'aides extérieurs. D'autres connaissent l'existence de sites internet sans citer de nom. Quelques uns envisagent d'aller se renseigner si une situation de cyberharcèlement venait à se produire. Cela peut favoriser un retard de repérage car les informations présentes sur ces sites peuvent servir en prévention primaire et non uniquement en prévention secondaire. Ils citent des numéros d'urgence tels que la police ou le numéro en lien avec la maltraitance infantile et expriment un désir d'information sur ces différentes sources possibles. Pourtant, dans les affiches et vidéos de prévention, les sites internet de référence et les numéros dédiés sont donnés. Ils font aussi partie des différents guides de prévention qui sont dédiés à la sensibilisation au harcèlement dans les établissements scolaires (12). Si l'adolescent dispose d'un support adapté sur lequel ces numéros et sites sont présents, il saura où obtenir des informations

sur le cyberharcèlement. L'objectif est de donner de la visibilité à ces différents outils afin qu'ils puissent en prendre connaissance et les utiliser.

2) Les craintes des adolescents

Impuissance du collège

Dans notre étude, la réaction des établissements scolaires correspond à la mise en place de sanctions à l'encontre des cyberharceleurs. Les adolescents envisagent qu'ils reçoivent des heures de colle, qu'ils soient exclus ou renvoyés du collège en fonction de l'ampleur de leurs actions. Les adolescents pensent directement aux sanctions qui peuvent s'appliquer. Il est important qu'ils comprennent qu'au delà de délivrer des sanctions le personnel du collège est là pour les accompagner et les aider à résoudre la situation. Certains adolescents jugent le collège impuissant pour leur venir en aide, le cyberharcèlement se déroulant en dehors du temps scolaire et le cyberharceleur n'étant pas forcément élève dans l'établissement scolaire. Dans une étude réalisée en Belgique, il est retrouvé que certains établissements scolaires estiment que le cyberharcèlement ne les concerne pas (42). D'après une étude de l'institut français des opinions publiques (IFOP) sur le harcèlement entre pairs en milieu scolaire publiée en mars 2021, 62% des enseignants ont déjà eu à gérer cette situation au cours de leur carrière. Ils ne sont que 38% à intervenir en sanctionnant directement l'élève et 57% à en parler avec leur hiérarchie. Dans seulement 6% des cas l'enseignant a contacté le référent académique, et ils sont 3% à avoir contacté le 3020. Toujours d'après cette étude ils minorent le phénomène dans leur établissement car ils ne sont que 29% à penser que ce phénomène est répandu dans leur établissement (48). L'absence d'action des établissements scolaires contribue également à la dégradation du climat scolaire. Un climat scolaire dégradé est un facteur de risque reconnu de situations de harcèlement (12). Cette inaction contribue au sentiment d'impunité des cyberharceleurs et renforce celui d'injustice pour la victime et les témoins. Elle peut s'expliquer par la difficulté de repérage du cyberharcèlement au sein de l'établissement scolaire. Ce dernier étant plus visible pour les parents qui constatent plus aisément le retentissement dans la vie privée.

La solution à ces situations est pour de nombreuses familles le changement d'établissement scolaire. C'est un échec et une double peine pour la victime. Son statut de victime n'étant pas reconnu. Quelques adolescents l'évoquent au cours des entretiens. Toujours d'après l'étude de l'IFOP, les professeurs estiment que leurs ressources sont insuffisantes pour gérer les situations de cyberharcèlement, ils sont 65% à ne pas se sentir bien armé pour lutter contre le cyberharcèlement, dont 53% ressentent un manque de formation, 14% expriment une difficulté à le repérer et 11% un manque de soutien de la hiérarchie (48). Pourtant les adolescents de notre étude envisagent de s'adresser à leurs professeurs. Au vu du programme du ministère de l'éducation nationale, la formation des enseignants à ce sujet est en cours d'approfondissement. Il semble important de citer différents acteurs aux jeunes afin de leur permettre de contacter une deuxième personne et ainsi permettre de pallier au sentiment d'impuissance émergeant de cette inaction. La première personne sollicitée par l'adolescent, peut simplement se sentir dépassée par la situation.

En réalité, il existe au sein des établissements, un protocole de traitement des situations de harcèlement. Le protocole actuel contient la réalisation d'entretiens avec la victime puis avec les parents de la victime et d'autres avec le harceleur (si présent au collège) et les parents de celui-ci. L'établissement oriente ensuite les familles vers le numéro *Netécoute* pour parvenir à effacer l'intégralité des traces numériques. Concernant les cyberharceleurs, qu'ils soient dans le collège ou dans un autre établissement scolaire, ce dernier prévoit également, un rappel de la gravité de la situation et du risque de sanction disciplinaire en cas de plainte de la victime (49). Ce protocole semble peu connu des adolescents interrogés.

L'établissement peut imposer une formation, soit uniquement au cyberharceleur ou à l'ensemble de l'établissement pour permettre une amélioration du climat scolaire et obtenir un retentissement positif de la situation sur l'ensemble des élèves, sur les témoins (12).

Impuissance des parents

Bien que dans notre étude, les adolescents évoquent leurs parents pour dénoncer les faits de cyberharcèlement et obtenir de l'aide, quelques adolescents émettent des doutes sur la capacité de leurs parents à agir directement. Ils estiment qu'ils sont dépassés par ces nouvelles technologies et ne savent pas se servir des réseaux sociaux. Certains y voient là une raison de ne pas se tourner vers leurs parents dans un premier temps. Dans l'étude du CJG, on évoque une méconnaissance des actions envisageables des parents ainsi qu'une banalisation en cas de début de harcèlement (14). Le rôle des parents semble plutôt éducationnel concernant le temps d'écran et l'utilisation des réseaux. Lorsque ces derniers sont encadrés, les réseaux sociaux apportent des effets bénéfiques pour les adolescents (14). Informer les parents sur les différentes actions envisageables dans les situations de cyberharcèlement peut leur permettre de faciliter la discussion avec leur adolescent et ainsi éviter l'inaction de leur part.

Dans un mémoire cité dans son travail de thèse EVEN évoque une sollicitation de 40% des MG par les parents au sujet de cyberviolence. Le MG est considéré comme une source d'information pour ces parents démunis (1). Concernant l'évolution rapide des technologies, il est difficile d'avoir une formation actualisée des réseaux sociaux pour les adultes (31). L'information des parents en leur conseillant des sites de référence et en leur apprenant les possibilités d'actions, permettrait une meilleure efficacité dans leur repérage de ces situations. Cela pourrait leur faire prendre conscience de leur rôle central dans ces situations.

Les freins à la sortie du silence

Lorsque l'on s'intéresse aux craintes des adolescents ils évoquent principalement des freins à la sortie du silence. Ils estiment que c'est un sujet sensible. Ils n'en parlent pas avec leurs amis. En effet, Nicole Catheline parle d'une ambivalence du jeune. Ce dernier souhaite de l'aide mais ne l'utilise pas car il culpabilise de ne pas avoir réussi à s'en sortir tout seul (11). On retrouve cette peur du jugement dans notre étude. Les adolescents ont peur que cet effort de sortie du silence se solde par une banalisation de la situation ou un manque d'écoute. D'après H.Romano, il est destructeur pour l'adolescent de s'entendre dire par l'adulte qu'il

sollicite, des commentaires sur sa sortie du silence ou des réactions tels que : “A ton âge tu ne devrais pas prêter attention à ce genre de propos.” Elle fait également le lien entre cette crainte de dénoncer la situation et la perte de confiance en soi. Cette perte de confiance est directement associée au cyberharcèlement. “Pour solliciter l’autre, il faut lui faire confiance et pour avoir confiance en l’autre, il faut avoir un minimum de confiance en soi” (33). C’est un cercle vicieux, l’adolescent pense pouvoir s’en sortir alors il attend. Peu à peu un sentiment de culpabilité s’installe et s’associe à une perte de confiance en soi, qui entrave la sortie du silence. Il faut insister dans la prévention sur l’importance de discuter dès le moment où l’adolescent ressent une souffrance créée par l’action d’autres personnes. Les adultes, les pairs, les aideront ensuite à évaluer la situation et à trouver des solutions.

Les adolescents évoquent l’anonymat du cyberharceleur en exprimant la crainte de ne pas le retrouver. Il ne sera alors pas sanctionnable. Ils estiment qu’il est nécessaire que les harceleurs soient punis pour les conséquences de leurs actes. Sans parler de l’anonymat, la simple barrière de l’écran nourrit ce sentiment d’impuissance pour la victime et d’impunité pour le cyberharceleur. C.Blava explique qu’ils ne constatent pas les conséquences de leurs actes, ce qui diminue le sentiment d’empathie pour la victime (15).

Dans notre étude la peur des représailles est régulièrement évoquée, en tant que témoin ou victime. Les adolescents craignent d’aggraver la situation s’ils parlent. HORCHOLLE a retrouvé cela parmi les adolescents qu’elle a interrogé. Ils n’ont pas la notion que cette sortie du silence leur permettra d’obtenir une protection de la part des adultes (3). Lors des actions de prévention il faut insister, au cours de la présentation des différents acteurs, sur leur rôle d’accompagnement et de soutien tout au long de la procédure.

Dans ces situations de révélation des faits, on retrouve souvent, dans le discours des adolescents, la nécessité d’avoir des preuves pour pouvoir sortir du silence. Dans le programme de prévention, sur le site du gouvernement, on retrouve l’importance de conserver des preuves mais cela ne doit pas les empêcher de sortir du silence ! Lorsqu’ils contactent des acteurs à la résolution du cyberharcèlement,

ces derniers peuvent les aider à conserver les preuves. Ils agissent avec l'adolescent. Il faut donc les rassurer concernant les preuves et leur expliquer qu'elles sont nécessaires pour la suite des démarches juridiques. Les professionnels scolaires, les forces de l'ordre ou même leurs parents peuvent les aider à les conserver. Les preuves sont importantes pour la prise de mesures ou de sanctions à l'encontre du cyberharceleur. D'après le site du service public, la victime peut, à l'aide d'une personne contactée via internet ou par téléphone, faire appel à un huissier de justice pour que les preuves puissent être recevables devant un juge (7).

Les adolescents interrogés n'envisagent pas toujours de dénoncer les situations de cyberharcèlement. Lorsqu'ils sont témoins, ils expliquent souvent avoir besoin de l'accord de la victime pour parler. D'après N.Catheline au cours des situations de cyberharcèlement, la victime développe une alexithymie. Elles n'arrivent pas à interpréter la situation et ne sont pas capable de réagir. L'adolescent est sidéré et ne parvient pas à demander de l'aide aux autres (11). Expliquer aux adolescents cet état pourrait leur permettre de parler sans attendre l'accord de la victime qui est incapable de le donner. Certains adolescents interrogés nuancent et précisent qu'ils finiraient par parler si la situation dure ou s'ils constatent une souffrance importante de la victime. N.Catheline explique également, qu'en général, ce sont les témoins qui parlent par saturation de la situation (11). Cependant on ne sait donc pas exactement où se situe ce seuil... L'anonymat permet aux témoins de lever ce frein à la sortie du silence sans attendre de "saturer" ou sans avoir l'impression d'aller à l'encontre de la victime.

Les conséquences

Les adolescents évoquent des difficultés de concentration au cours du temps scolaire. L'absentéisme scolaire fait partie des conséquences permettant de repérer une victime de cyberharcèlement. Ils n'envisagent pas de stratégie d'évitement en dehors des absences scolaires. Toujours dans son article, C.Blaya décrit le cyberharcèlement comme étant un facteur de risque de décrochage scolaire. Les causes des absences sont la peur de se rendre au collège ainsi que le sentiment d'absence de protection de la part des adultes (15).

Les adolescents interrogés constatent également un isolement social de la victime, une perte de confiance menant à un renfermement sur soi. Ces troubles de socialisation peuvent persister à long terme. Les adolescents n'en semblent pas conscients, car aucun n'a évoqué de conséquences plus tardives même après la résolution du cyberharcèlement. Ce retentissement à long terme est présent dans la littérature. C. Blaya explique que le cyberharcèlement induit une modification durable du comportement socio-émotionnel (15). Il faut présenter ces conséquences également lors des actions de prévention. Cela démontre l'importance d'agir dans le cyberharcèlement afin d'aider la victime pour limiter ce retentissement.

Les troubles psychosomatiques abordés sont les troubles du sommeil, les difficultés alimentaires qui sont plutôt associées à une volonté de changement physique suite aux moqueries sur le poids. Les adolescents se disent prêts à changer physiquement afin de ne plus subir ces moqueries. D'après l'étude de Zhou et al. la plainte concernant le sommeil est plus fréquente chez les victimes de harcèlement que chez les élèves non impliqués. Elle est également retrouvée de manière plus importante chez les harceleurs (50).

Les adolescents de notre étude évoquent fréquemment la dépression ainsi que l'anxiété réactionnelle à ce type de situation. Ils décrivent de manière précise le mal-être qui apparaît chez la victime ainsi que la peur permanente dans laquelle elle vit. Dans la revue de la littérature de EVEN, on retrouve ce lien entre dépression et cyberharcèlement qui se majore au fur et à mesure que la situation dure dans le temps (1). Concernant l'anxiété associée, Nixon, dans sa revue de la littérature, retrouve que les victimes présentent plus d'éléments en faveur d'un PTSD que les adolescents non impliqués. De plus il retrouve que 30% des cybervictimes présentent au moins un symptôme de stress (51).

Dix adolescents parmi les treize ont cité le suicide comme une conséquence des situations de cyberharcèlement. C'est la première idée qui est exprimée avant les troubles anxio-dépressif ou la perte de confiance en soi. Cela démontre que cette action radicale leur apparaît comme une solution sans qu'ils évoquent d'autres solutions intermédiaires. Cela renvoie à l'impuissance que ces adolescents ressentent concernant le cyberharcèlement. Ces conséquences sont décrites dans la

littérature comme le montre la revue de la littérature de EVEN, concernant l'impact psychopathologique du cyberharcèlement chez les adolescents. Le taux de tentative de suicide grave chez les cybervictimes est cinq fois plus important par rapport aux adolescents non impliqués. Elle note également des idées suicidaires beaucoup plus fréquentes que dans le harcèlement scolaire (1). Ce résultat peut être en partie lié à l'actualité. En effet au cours de notre étude, plusieurs affaires de harcèlement (cyberharcèlement et harcèlement scolaire) ont été médiatisées parce qu'elles aboutissent à ces conduites extrêmes.

Lors des actions de prévention, cette conscience des conséquences peut servir de levier pour sensibiliser à la nécessité de dénoncer ces situations. Cela peut permettre de désamorcer les situations sans générer de conflits de loyauté du témoin envers la victime.

3) Les connaissances sur le cyberharcèlement

L'école est régulièrement citée par les adolescents comme étant un lieu au sein duquel ils ont acquis des connaissances au sujet du cyberharcèlement, notamment via la prévention scolaire, qu'elle soit réalisée via des cours, des affiches ou par des intervenants extérieurs. C'est un lieu idéal pour en discuter et apprendre à repérer les différentes situations de cyberharcèlement. Des échanges peuvent être entretenus entre le personnel scolaire et les élèves, ou entre les élèves. La sensibilisation réalisée au sein des établissements peut donc ouvrir la discussion et aider les élèves à élaborer des questions à ce sujet. Dans cet article on retrouve la notion que le cyberharcèlement doit être intégré via un programme de prévention de manière adaptée aux jeunes, avec leurs mots (42). Dans leur étude Tangen et Campbell s'intéressent à la P4C (*philosophy for children*), approche permettant de pousser les élèves à réfléchir et proposer des solutions ensemble autour d'exemples de situations de cyberharcèlement amenés par les professeurs. Cette approche a montré une majoration des signalements pour cyberharcèlement ce qui suggère une prise de conscience via ce moyen d'apprentissage en milieu scolaire (52). En prenant en compte ces résultats ainsi que le discours des adolescents, cela serait en faveur d'un apport d'informations de prévention via le personnel scolaire. La revue de la littérature de EVEN montre que l'intervention en milieu scolaire aurait un impact positif sur le harcèlement scolaire et sur le cyberharcèlement quelque soit la méthode

(prévention, intervention, utilisation des TIC). Elle note tout de même de meilleurs résultats avec les interventions qui employaient les TIC (1).

Concernant les supports d'information, on peut en trouver en ligne. Ils existent sur e-enfance mais au vu des résultats les adoslescents ne les regardent pas chez eux. Ils servent plutôt aux parents et aux professionnels scolaires. Ils pourraient servir de support dans les établissements scolaires lors d'action de prévention (53). Les fiches pourraient, par exemple, être remises dans les carnets de correspondance en début d'année. L'étude de Doane et al. consiste à interroger des adolescents après leur avoir fait visionner une vidéo de prévention sur le cyberharcèlement, cette vidéo dure 10 minutes. Les effets directs, suite au visionnage, sont un changement de comportement et des normes envers le cyberharcèlement. Cependant ces effets ne sont pas évalués sur le long terme puisque seulement 45% des adolescents ont répondu au questionnaire 1 mois après... (54)

Concernant l'apport d'informations par le médecin, cet acteur n'est pas cité par les adolescents pour l'apport de connaissances. Une piste d'amélioration peut être la création d'un support d'informations remis systématiquement aux jeunes lors des consultations. Dans le travail de thèse de BEGHIN, les MG expriment un besoin de formation lors de découverte de situation de cyberharcèlement avec une amélioration de la coordination des soins pour la santé mentale des adolescents (55). Le MG peut donc être l'acteur principal dans certaines situations, tant dans la découverte que dans le suivi et l'orientation. Ce n'était pas identifié par les adolescents dans ce travail. Les adolescents ayant peu de contacts avec leur MG et le recrutement s'étant en plus déroulé majoritairement en dehors des cabinets explique peut-être ce résultat.

CONCLUSION

Les adolescents de notre étude connaissent les actions et les différents acteurs du cyberharcèlement. Cependant, ils objectivent le cyberharcèlement par son retentissement sur la victime entraînant parfois un repérage tardif des situations.

Ils se rendent compte de la gravité des situations de cyberharcèlement. Ils énoncent les conséquences possibles pour les victimes telles que le retentissement scolaire, les troubles psychosomatiques, les troubles anxio-dépressifs. Ils évoquent majoritairement le suicide, solution radicale arrivant parfois avant d'autres solutions intermédiaires.

Les ressources envisagées par les adolescents sont essentiellement les parents et le personnel scolaire. Cependant, ils redoutent un manque de connaissance des parents.

Le médecin généraliste n'est pas cité par les adolescents comme un acteur privilégié auquel s'adresser dans ces situations.

Malgré leur présence dans les guides de prévention, les sites internet et numéros dédiés ne sont pas connus des adolescents. Pourtant ils sont un bon moyen pour s'informer ou demander conseil tout en conservant son anonymat.

L'établissement scolaire est vu par les adolescents comme un lieu important d'acquisition de connaissances au sujet du cyberharcèlement. Ils tirent leur apprentissage sur le cyberharcèlement de la prévention organisée au sein des établissements.

L'invisibilité du cyberharcèlement sur le temps scolaire renvoie aux adolescents un sentiment d'impuissance de leur établissement scolaire. Ils ne connaissent pas l'existence du protocole d'action mis en place en cas de cyberharcèlement. L'inaction de certains acteurs peut être liée au fait qu'ils ne savent pas comment agir. Les adolescents prennent cela comme une impunité pour le cyberharceleur et cela renforce ce sentiment d'impuissance.

Les adolescents associent souvent dénonciation et sanction à l'encontre du cyberharceleur. Ils connaissent les sanctions possible mais regrettent qu'elles ne s'appliquent pas toujours. Cela est vécue comme une impunité des harceleurs.

Les adolescents souhaitent agir en tant que témoin en discutant avec la victime ou les différents acteurs vus précédemment. Les freins à la sortie du silence sont : la peur des représailles, du jugement, la peur d'une banalisation de la part de leur interlocuteur, la peur de parler sans l'accord de la victime ou de ne pas être entendu sans preuves. Informer les adolescents sur l'état psychologique de la victime, l'absence de jugement de la part des adultes, sur l'accompagnement dans la recherche de preuves, pourrait lever certains de ces freins.

Les résultats de notre étude ont permis d'élaborer des perspectives de recherche :

- Questionner les adolescents sur leurs connaissances avant et après des actions de prévention scolaire pourrait permettre d'évaluer les méthodes les plus efficaces.
- Elaborer un support regroupant les informations sur les craintes et croyances des adolescents. Ce dernier pourrait servir d'outil en consultation de médecine générale ou au sein des établissements scolaires.

Les recherches autour de ce thème doivent se poursuivre. En effet, comme nous l'avons vu au cours de notre étude, de nombreuses recherches se concentrent sur le harcèlement de manière générale et pour l'instant il y a encore très peu d'études ciblant le cyberharcèlement et ses particularités. La progression du cyberharcèlement démontre que des actions et des recherches doivent encore être menées à ce sujet, d'autant plus que l'évolution du numérique n'a aucune raison de s'arrêter dans les années à venir.

ANNEXES

Annexe 1 : Aperçu du guide d'entretien.

Le cyberharcèlement vu par les collégiens :

«-Pour toi qu'est ce que le harcèlement en ligne? »

« -Quelles actions sont pour toi des situations de harcèlement en ligne? Peux-tu me donner des exemples ? »

Relance :

- «Si une photo de toi est diffusée via internet est ce du harcèlement en ligne? »
- «Si tu reçois des SMS d'insulte est ce du harcèlement en ligne? »
- «Si des personnes racontent des rumeurs sur toi est ce du harcèlement en ligne? »

«- Quelles sont les conséquences pour les victimes de harcèlement en ligne? »

Relance :

- «Est-ce qu'il y a des conséquences psychologiques ? »
- «Lesquelles ? »
- «Est-ce qu'il y a des conséquences physiques ? »
- « Lesquelles ? »
- «Est-ce qu'il y a des conséquences dans leur vie de tous les jours ? »
- « Lesquelles ? »
- «Est-ce qu'il y a des conséquences en rapport avec la loi ? »
- « Lesquelles ? »

«- Quelles sont les conséquences pour les harceleurs lors de situation de harcèlement en ligne? »

Relance :

- «Est-ce qu'il y a des conséquences psychologiques ? »
- «Lesquelles ? »
- «Est-ce qu'il y a des conséquences physiques ? »
- « Lesquelles ? »
- «Est-ce qu'il y a des conséquences dans leur vie de tous les jours ? »
- « Lesquelles ? »
- «Est-ce qu'il y a des conséquences en rapport avec la loi ? »
- « Lesquelles ? »

«- Où pourrais-tu obtenir des informations sur le harcèlement en ligne? »

Relance :

- «Sur des sites internet ? »
- «Si oui, lesquelles ? »
- «Des personnes ayant des connaissances à ce sujet ? »
- «Si oui, lesquelles ? »
- «Via un numéro téléphonique ? »
- «si oui, lesquels ? »

«- Quelles sont les ressources auxquelles tu peux faire appel ? »

Relance :

- «Les adultes peuvent-ils être une ressource ? »
- «Les adultes du collège ou des connaissances extérieures ? »
- «Connais-tu des pages internet pouvant te servir de ressource ? »
- «Existe-t-il un numéro vert ? »

«-Quelles peuvent-être les sanctions contre les harceleurs ? »

Relance :

- «Peuvent-ils payer une amende ? »
- «Peuvent-ils être sanctionnés par la loi ? »
- «Peuvent-ils être sanctionnés par le collègue ? »

«- Un témoin actif c'est une personne qui va assister à une situation de harcèlement et qui va tenter d'agir afin de faire cesser cette situation et ainsi venir en aide à la victime. Selon toi existe t-il des sanctions contre les témoins actifs ? Si oui, quelles sont-elles ? »

Relance :

- «Peuvent-ils payer une amende ? »
- «Peuvent-ils être sanctionnés par la loi ? »
- «Peuvent-ils être sanctionnés par le collègue ? »

«- Un témoin passif c'est une personne qui va assister à une situation de harcèlement et qui ne va rien faire pour dénoncer cette situation ou venir en aide à la victime. Selon toi existe t-il des sanctions contre les témoins passifs ? Si oui, quelles sont-elles ? »

Relance :

- «Peuvent-ils payer une amende ? »
- «Peuvent-ils être sanctionnés par la loi ? »
- «Peuvent-ils être sanctionnés par le collègue ? »

«-D'où possèdes-tu tes connaissances sur le harcèlement en ligne? As-tu différentes sources d'informations ? »

Relance :

- «Cela provient de prévention que tu aurais eue à l'école ? »
- «De tes parents ? »
- «D'amis ? »

Craintes des collégiens concernant le cyberharcèlement :

«- Est-ce que tu penses pouvoir reconnaître une situation de harcèlement en ligne? »

Relance :

- « Comment ? »

«-Est-ce que tu penses réussir à trouver de l'aide si cela t'arrivais? »

Relance :

- « Comment ? »

«-Est-ce que tu as peur de vivre une situation de harcèlement en ligne, que ce soit en temps que témoin ou victime ? »

Relance :

- « Pourquoi ? »

«-Qu'est ce que tu pourrais faire pour agir si tu étais témoin ? »

Relance :

- «Pourrais-tu intervenir toi-même pour aider la personne victime de harcèlement en ligne ? »
- «Pourrais-tu en parler à des adultes ? Si non pourquoi ? »
- «Pourrais-tu contacter d'autres personnes par internet ou téléphone par exemple ? Si non pourquoi ? »

«- Qu'est ce que tu pourrais faire pour agir si tu étais victime ? »

Relance :

- «Pourrais-tu contacter d'autres personnes par internet ou téléphone par exemple ? Si non pourquoi ? »
- «Pourrais-tu en parler à des adultes ? Si non pourquoi ? »

«Selon toi, quelles craintes nous n'avons pas abordées concernant le harcèlement en ligne? »

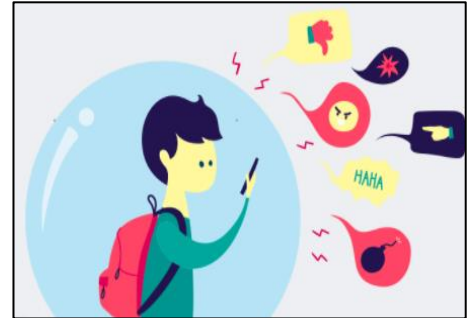
Annexe 2 : Formulaire d'information à destination des adolescents

Participation à un travail de thèse

Le cyberharcèlement vu par les adolescents

Bonjour,

Je m'appelle Audrey Roussel, je suis interne en dernière année de DES de médecine générale et je réalise un travail de thèse de docteur en médecine sur le cyberharcèlement, ce travail est dirigé par Karine Decaux.



Je souhaite analyser les craintes et les croyances des adolescents concernant le cyberharcèlement afin de pouvoir adapter les conseils de prévention délivrés en médecine générale auprès des adolescents et permettre une réassurance concernant leurs craintes favorisant ainsi la sortie du silence.

Pour cela je dois réaliser des entretiens semi-dirigés qui seront organisés en fonction de tes disponibilités, cet entretien sera enregistré puis retranscrit, après la retranscription l'enregistrement sera détruit, la retranscription sera anonymisée et celle-ci sera détruite dans les trois mois suivant ma soutenance de thèse.

Si tu souhaites participer à ce travail il suffit :

- D'être en classe de troisième
- Dans le département de la Seine Maritime
- D'avoir l'autorisation de tes parents

CYBERHARCÈLEMENT
Le virtuel est bien réel.

Merci de me contacter par mail : Axxxxxxxxx@etu.univ-rouen.fr

Ou par téléphone au 06.XX.XX.XX.62

Tu peux aussi me contacter simplement si tu souhaites obtenir plus d'informations.

Annexe 3 : Avis du comité éthique du CNGE



Comité Ethique du CNGE

155 rue de Charonne 75011 PARIS

Courriel : comite-ethique@cngc.fr

Tél : 01 75 62 22 90

A Paris, le 30/04/21,

Objet : Avis du Comité Ethique du CNGE concernant l'étude " Les craintes et les croyances des adolescents concernant le cyberharcèlement "

AVIS 110321251

Le comité d'éthique a donné un avis favorable à la réalisation de l'étude suivante : - Les craintes et les croyances des adolescents concernant le cyberharcèlement -.

Cédric RAT
Pour le Comité Ethique du CNGE

Formulaire de consentement

Consentement au traitement de données personnelles

Je, soussigné(e) consens au traitement de mes données à caractère personnel par ROUSSEL Audrey, pour la réalisation d'une étude portant sur point de vue des adolescents de troisième en Seine maritime concernant le cyberharcèlement et entrant dans le cadre de sa formation en DES de médecine générale à l'Université de Rouen Normandie.

Je reconnais avoir pris connaissance et m'être vu remettre une copie de la page 1 de ce document «Informations relatives à la participation à une étude »décrivant les conditions dans lesquelles sera mis en œuvre le traitement.

J'ai également été informé(e) du fait qu'aucune donnée directement identifiante me concernant ne figurera dans la thèse produite.

Consentement à l'enregistrement audio et/ou vidéo

J'autorise ROUSSEL Audrey à effectuer un enregistrement audio de l'entretien que nous avons réalisé ce jour pour les besoins de son étude.

Je reconnais avoir été informé(e) que cet enregistrement sera détruit après retranscription écrite de l'entretien et ne fera l'objet d'aucune communication au public.

Je consens au traitement de mes données à caractère personnel pour cette thèse

Je consens à l'enregistrement de ma voix à des fins de retranscription de notre entretien

Fait à :

Le :

Signature :

Formulaire de consentement

Consentement au traitement de données personnelles

Je, soussigné(e) consens au traitement de mes données à caractère personnel par ROUSSEL Audrey, pour la réalisation d'une étude portant sur point de vue des adolescents de troisième en Seine maritime concernant le cyberharcèlement et entrant dans le cadre de sa formation en DES de médecine générale à l'Université de Rouen Normandie.

Je reconnais avoir pris connaissance et m'être vu remettre une copie de la page 1 de ce document «Informations relatives à la participation à une étude »décrivant les conditions dans lesquelles sera mis en œuvre le traitement.

J'ai également été informé(e) du fait qu'aucune donnée directement identifiante me concernant ne figurera dans la thèse produite.

Consentement à l'enregistrement audio et/ou vidéo

J'autorise ROUSSEL Audrey à effectuer un enregistrement audio de l'entretien que nous avons réalisé ce jour pour les besoins de son étude.

Je reconnais avoir été informé(e) que cet enregistrement sera détruit après retranscription écrite de l'entretien et ne fera l'objet d'aucune communication au public.

Je consens au traitement de mes données à caractère personnel pour cette thèse

Je consens à l'enregistrement de ma voix à des fins de retranscription de notre entretien

Fait à :

Le :

Signature :

BIBLIOGRAPHIE

1. Even C. Cyberharcèlement chez les adolescents : impacts psychopathologiques, émotionnels et cognitifs : revue de littérature. 2018.
2. Non au harcèlement - campagne 2017 : «Le harcèlement, pour l'arrêter, il faut en parler »[Internet]. Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports. 2021 [cité 11 janv 2022]. Disponible sur: <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement-campagne-2017-le-harcelement-pour-l-arreter-il-faut-en-parler-5084>
3. HORCHOLLE L. Le vécu des adolescents victimes de harcèlement scolaire et leurs attentes vis-à-vis du médecin généraliste. 2016.
4. Enquêtes sur les données personnelles des 11-18ans. [Internet]. Génération Numérique. 2019 [cité 11 janv 2022]. Disponible sur: <https://asso-generationnumerique.fr/enquetes/>
5. Développement des adolescents [Internet]. WHO. World Health Organization; [cité 8 nov 2020]. Disponible sur: https://www.who.int/maternal_child_adolescent/topics/adolescence/dev/fr/
6. Gautier M. Le harcèlement sous toutes ses formes : quels sont les recours pour les victimes ? [Internet]. Justifit. 2021 [cité 20 mai 2021]. Disponible sur: <https://www.justifit.fr/b/guides/droit-penal/droit-penal-harcelement/>
7. Cyber-harcèlement (harcèlement sur internet). [Internet]. Service Public. 2020 [cité 29 oct 2021]. Disponible sur: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32239>
8. Harcèlement sexuel [Internet]. Service Public. 2020 [cité 10 juin 2021]. Disponible sur: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1043>
9. Le harcèlement entre élèves. [Internet]. Eduscol. 2020 [cité 24 nov 2020]. Disponible sur: <https://eduscol.education.fr/974/le-harcelement-entre-eleves>
10. Bellon, Gardette JP B. Harcèlement et cyberharcèlement à l'école Une souffrance scolaire en réseau. 2019. 152 p.
11. Catheline N. Harcèlement scolaire : l'éclairage des travaux sur l'empathie. Le journal des psychologues. 2017;8(350):63-8.
12. Guide prevention cyberviolence 2016 [Internet]. [cité 8 nov 2020]. Disponible sur: http://cache.media.education.gouv.fr/file/11_-_novembre/10/2/2016_non_harcelement_guide_prevention_cyberviolence_WEB_654102.pdf

13. Prévenir le Cyber-harcèlement ? [Internet]. Prim à bord. 2020 [cité 8 nov 2020]. Disponible sur: <https://primabord.eduscol.education.fr/prevenir-le-cyber-harcèlement>
14. Chastel O, Miller R, Glautier L, de Salle C. Le cyber-harcèlement des enfants et des adolescents. Les études du CJG. 2016;68.
15. Blaya C. Le cyberharcèlement chez les jeunes. Enfance. 12 oct 2018;3(3):421-39.
16. Stassin B. Les différentes formes de cyberviolence [Internet]. Hypotheses. 2016 [cité 10 nov 2021]. Disponible sur: <https://eviolence.hypotheses.org/187>
17. Politique française de lutte contre le harcèlement entre élèves [Internet]. Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports. 2020. Disponible sur: <https://www.education.gouv.fr/media/95995/download>
18. Catheline N. Harcèlement entre pairs en milieu scolaire. EM-Consulte [Internet]. [cité 20 déc 2021]; Disponible sur: <https://www.em-consulte.com/article/1004040/harcèlement-entre-pairs-en-milieu-scolaire>
19. Schneider SK, O'Donnell L, Stueve A, Coulter RWS. Cyberbullying, school bullying, and psychological distress: a regional census of high school students. Am J Public Health. janv 2012;102(1):171-7.
20. Affaire Mila : cinq nouvelles personnes seront jugées pour « harcèlement » et « menaces de mort » [Internet]. Le Monde.fr. 2021 [cité 10 nov 2021]. Disponible sur: https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/09/29/affaire-mila-cinq-nouvelles-personnes-seront-jugees-pour-harcèlement-et-menaces-de-mort_6096491_3224.html
21. Newmedia RTL. Suicide de Maëlle à Jumet après la diffusion de ses vidéos intimes sur les réseaux sociaux: un ado de 15 ans passé aux aveux [Internet]. RTL Info. 2020 [cité 10 nov 2021]. Disponible sur: <https://www.rtl.be/info/belgique/faits-divers/maelle-14-ans-s-etait-suicidee-a-jumet-apres-que-ses-vidéos-intimes-aient-ete-devoilees-sur-les-reseaux-sociaux-un-ado-de-15-ans-est-en-aveux-1201688.aspx>
22. Meurtre de Marjorie : le suspect mis en examen pour « meurtre » [Internet]. RTL Info. 2021 [cité 10 nov 2021]. Disponible sur: <https://www.rtl.fr/actu/justice-faits-divers/meurtre-de-marjorie-le-suspect-mis-en-examen-pour-meurtre-7900032252>
23. John A, Glendenning AC, Marchant A, Montgomery P, Stewart A, Wood S, et al. Self-Harm, Suicidal Behaviours, and Cyberbullying in Children and Young People: Systematic Review Journal of medical internet research. J Med Internet Res. 19 avr 2018;20(4):e129.

24. LOI n° 2020-766 du 24 juin 2020 visant à lutter contre les contenus haineux sur internet. 2020-766 juin 24, 2020.
25. Portail officiel de signalements de contenus illicites - Signaler [Internet]. Ministère de l'intérieur. [cité 1 nov 2021]. Disponible sur: <https://www.internet-signalment.gouv.fr/PortailWeb/planets/SignalerEtapeAccepter!load.action;jsessionid=B79143F34DFED7BAB0B6D5E112AEEEC0.route1>
26. Mineur délinquant : mesures et peines encourues [Internet]. Service Public. 2021 [cité 29 oct 2021]. Disponible sur: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1837>
27. Ministère de l'Education Nationale. Guide pratique pour lutter contre le cyberharcèlement entre élèves [Internet]. Média eduscol. [cité 14 déc 2021]. Disponible sur: https://media.eduscol.education.fr/file/09_septembre/58/6/guide-cyberharcèlement_190586.pdf
28. Lutte contre le harcèlement à l'école. [Internet]. Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports, education.gouv. 2021 [cité 8 nov 2020]. Disponible sur: <https://www.education.gouv.fr/lutte-contre-le-harcèlement-l-ecole-289530>
29. Historique des réseaux sociaux. 2016.
30. Pratiques numériques des jeunes de 11-18 ans : enquête 2021 [Internet]. Centre Hubertine Auclert. [cité 11 janv 2022]. Disponible sur: <https://m.centre-hubertine-auclert.fr/outil/pratiques-numeriques-des-jeunes-de-11-18-ans-enquete-2021-0>
31. Instagram, le chouchou des jeunes ? [Internet]. Semrush Blog. [cité 10 juin 2021]. Disponible sur: <https://www.semrush.com/blog/reseaux-sociaux-instagram-2020>
32. Loi et réglementation des réseaux sociaux. [Internet]. Association de protection de l'enfance sur Internet- e-Enfance. 2021 [cité 5 déc 2021]. Disponible sur: <https://www.e-enfance.org/reglementation-reseaux-sociaux/>
33. Romano H. Harcèlement en milieu scolaire - Victimes, auteurs : Que faire ? [Internet]. Dunod. 2017 [cité 25 nov 2021]. Disponible sur: <https://www.helene-romano.fr/actualites/livre/harcèlement-en-milieu-scolaire-victimes-auteurs-que-faire/>
34. Mise en pause d'Instagram Kids et développement d'outils de contrôle parental [Internet]. about.instagram. 2021 [cité 5 déc 2021]. Disponible sur: <https://about.instagram.com/fr-fr/blog/annoncements/pausing-instagram-kids/>
35. Enquêtes sur les réseaux sociaux [Internet]. Génération Numérique. 2017 [cité 11 janv 2022]. Disponible sur: <https://asso-generationnumerique.fr/enquetes/>

36. RSPH. StatusOfMind Social media and young people's mental health and wellbeing. 2017; Disponible sur: <https://www.rsph.org.uk/static/uploaded/d125b27c-0b62-41c5-a2c0155a8887cd01.pdf>
37. Les écrans et les jeux vidéo [Internet]. Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives. 2021 [cité 5 déc 2021]. Disponible sur: file:///C:/Users/33625/Downloads/hcspa20191212_effedelexpodesenfaetdesjeunauxc r.pdf
38. Enquêtes sur les contenus choquants [Internet]. Génération Numérique. 2020 [cité 11 janv 2022]. Disponible sur: <https://asso-generationnumerique.fr/enquetes/>
39. Menesini E, Nocentini A, Palladino BE, Frisén A, Berne S, Ortega-Ruiz R, et al. Cyberbullying definition among adolescents: A comparison across six European countries. *Cyberpsychology, Behavior, and Social Networking*. Cyberpsychol Behav Soc Netw. sept 2012;15(9):455-63.
40. Je suis victime de harcèlement [Internet]. Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports. 2021 [cité 21 nov 2021]. Disponible sur: <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/je-suis-victime-de-harcelement-323011>
41. Kubiszewski V, Fontaine R, Huré K, Rush E. Le cyber-bullying à l'adolescence : problèmes psycho-sociaux associés et spécificités par rapport au bullying scolaire. *L'encephale*. 2013;39(2):77-84.
42. Le cyberharcèlement chez les ados : explications et outils. *Journal du droit des jeunes*. 16 oct 2013;328(8):34-8.
43. ATLAN J, COMBLEZ S. Cyberharcèlement Eduquer les jeunes à l'usage du numérique ! *LA REVUE DU PRATICIEN*. 2020;34(1039):277-82.
44. Ministère de l'Education Nationale. Quels sont les acteurs du harcèlement ? [Internet]. Agir contre le harcèlement. 2011. Disponible sur: <http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/brassilly.poisly/IMG/pdf/quels-sont-les-acteurs-du-harcelement.pdf>
45. Je suis témoin [Internet]. Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports. 2021 [cité 12 nov 2021]. Disponible sur: <https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/que-faire/je-suis-temoin/>
46. Net Ecoute 3018 - Ecoute contre le cyberharcèlement [Internet]. Netecoute. 2021 [cité 22 nov 2021]. Disponible sur: <https://www.netecoute.fr/>
47. Radford L, Corral S, Bradley C, Fisher HL. The prevalence and impact of child maltreatment and other types of victimization in the UK: findings from a population survey of caregivers, children and young people and young adults. *Child Abuse Negl*. oct 2013;37(10):801-13.

48. Harcèlement scolaire et cyberharcèlement : mobilisation générale pour mieux prévenir, détecter et traiter [Internet]. Senat. 2021 [cité 19 déc 2021]. Disponible sur: <http://www.senat.fr/rap/r20-843/r20-8432.html>
49. Protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles [Internet]. réseau canope. 2016. Disponible sur: https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/fileadmin/user_upload/articles/protocole_traitement_situations_harcelement_colleges_lycees2016.pdf
50. Zhou Y, Guo L, Lu C, Deng J, He Y, Huang J, et al. Bullying as a risk for poor sleep quality among high school students in China. *PLoS One*. 2015;10(3):e0121602.
51. Nixon CL. Current perspectives: the impact of cyberbullying on adolescent health. *Adolesc Health Med Ther*. 2014;5:143-58.
52. Tangen D, Campbell M. Cyberbullying prevention : one primary school's approach. *Australian Journal of Guidance and Counselling*. 2010;20(2):225-34.
53. Supports de prévention contre le harcèlement. [Internet]. Association de protection de l'enfance sur Internet- e-Enfance. 2021 [cité 18 nov 2021]. Disponible sur: <https://www.e-enfance.org/supports-de-prevention/>
54. Doane AN, Kelley ML, Pearson MR. Reducing cyberbullying : A theory of reasoned action-based video prevention program for college students. *Aggressive Behavior*. 2016;42(2):136-46.
55. Beghin L. Cyber-harcèlement des enfants (7-15 ans) dans le Douaisis : expérience et attentes des médecins généralistes [Internet]. Lille; 2021. Disponible sur: <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02014346/document>

RESUME

Introduction : Le cyberharcèlement est la thématique centrale du programme de prévention scolaire du ministère de l'éducation nationale depuis quelques années seulement. Il est actuellement en hausse alors qu'on observe une décroissance du harcèlement scolaire. Il entraîne de graves conséquences à plus ou moins long terme pour les victimes, les témoins et les cyberharceleurs. L'objectif principal de ce travail est de s'intéresser aux craintes et croyances des adolescents concernant le cyberharcèlement dans le but d'améliorer la prévention.

Méthode : Etude qualitative par entretiens semi-dirigés, individuels auprès d'adolescents, volontaires, en classe de troisième, en Seine-Maritime.

Résultats : Treize entretiens semi-dirigés ont été réalisés d'Avril 2021 à Octobre 2021. La perception de la victime concernant la situation est à prendre en considération. Les adolescents connaissent les actions considérées comme du cyberharcèlement. Ce dernier se déroule, le plus souvent, en dehors du temps scolaire ce qui en complique le repérage. L'établissement scolaire est vu comme un lieu d'apprentissage mais un acteur inactif pour la résolution des situations. Ils connaissent les conséquences physiques et psychiques du cyberharcèlement pour la victime. Ils ont conscience de la gravité de ces situations car ils évoquent presque tous le suicide comme une de ces conséquences. Ils évoquent peu l'impact que cela peut avoir sur le cyberharceleur. La peur des représailles, du jugement, le manque de preuves sont des freins à leur sortie du silence. Ils envisagent de s'adresser à des adultes de confiance (parents, professionnels scolaires) pour s'informer ou obtenir de l'aide. Ils émettent des réserves sur les connaissances des parents concernant le cyberharcèlement ainsi que les actions permettant la résolution du problème.

Conclusion : Les résultats, en association avec ceux de la littérature, permettent de connaître les craintes et croyances des adolescents concernant le cyberharcèlement. Il ressort de notre étude la nécessité d'inciter les adolescents à sortir du silence afin d'agir avant l'apparition de conséquences sur la victime. Une autre piste est de les rassurer sur l'aide qu'ils vont apporter à la victime et au cyberharceleur. Les adultes sollicités leur apporteront leur protection. Il faut revaloriser la place de l'établissement scolaire. C'est un lieu d'information disposant d'un protocole dédié à accompagner les adolescents. Les parents, acteurs privilégiés par ces derniers, doivent bénéficier de prévention. Il faut que les adolescents identifient les différentes personnes ressources auxquelles ils peuvent faire appel, les sites internet et numéros téléphoniques. Ces informations peuvent être transmises aux adolescents ou aux personnes ressources, via un support d'information, au cours de réunions ou d'actions de prévention.

Mots clés : Cyberharcèlement, médecine préventive, adolescents, soins primaires